

Le bilan social 2011

Ph. Delhez
P. Heuse
H. Zimmer

Introduction

Les informations contenues dans le bilan social permettent d'analyser l'évolution des effectifs, des heures de travail et des frais de personnel, de même que les efforts de formation des entreprises en faveur de leurs travailleurs.

L'article se compose de trois parties. La première décrit la variation de l'emploi entre 2010 et 2011 dans l'ensemble des entreprises, d'une part, et dans celles tenues de déposer un schéma complet, plus détaillé, d'autre part. La deuxième examine les indicateurs de formation et la troisième se penche sur la branche des activités financières et d'assurance, qui a subi de profondes mutations, amplifiées, ces dernières années, par la crise économique et financière.

Les résultats commentés dans les première et deuxième parties sont obtenus à partir d'une population réduite⁽¹⁾, tandis que la troisième partie s'appuie sur la population totale des entreprises ayant déposé un bilan social pour 2010. La population réduite compte 49 006 entreprises, soit 60 % des firmes de la population totale en 2010. Il s'agit de sociétés qui ont déposé un bilan social tant pour l'exercice 2011 que pour l'exercice 2010, ce qui permet de mesurer l'évolution d'une série de variables entre ces deux exercices. Utiliser un échantillon constant a néanmoins certaines limites. Les sociétés nouvelles et celles qui ont disparu sont exclues, ce qui peut entraîner un décalage entre les variations observées dans la population réduite et celles qui seront notées dans la population totale. Le délai important nécessaire pour disposer des informations pour l'ensemble des entreprises et les garanties offertes par la représentativité de l'échantillon en termes d'emplois justifient cependant que l'on adopte une telle démarche. Les 1 586 930 personnes occupées par les firmes de cette

population réduite, qui compte proportionnellement plus d'entreprises de grande taille, constituent en effet 81 % des travailleurs de la population complète.

1. Évolution de l'emploi

1.1 Dans l'ensemble des entreprises

Dans un contexte où la croissance du PIB commençait à ralentir, l'on a observé, selon les comptes nationaux, une progression de 1,5 % de l'emploi salarié privé⁽²⁾ en 2011, ce dernier réagissant habituellement avec un certain décalage aux fluctuations de l'activité.

L'évolution moyenne du nombre de salariés dans la population réduite des entreprises ayant déposé un bilan social renvoie une image similaire. En 2011, le nombre de personnes occupées à temps plein comme à temps partiel a augmenté, dans des proportions voisines. La conjoncture économique ayant eu tendance à se dégrader en cours d'année, la situation au 31 décembre 2011 fait état d'une expansion plus modeste de l'emploi, à 1 %, le tassement étant plus marqué pour les travailleurs à temps plein.

(1) Étant donné le délai dont disposent les entreprises pour remplir leurs obligations comptables et le temps nécessaire au contrôle des comptes, tous les bilans sociaux clôturés au 31 décembre 2011 n'étaient pas disponibles le 13 septembre 2012, date à laquelle les données nécessaires à l'analyse ont été extraites. L'annexe 1 synthétise les principes méthodologiques qui ont présidé à la constitution des populations d'analyse et à leur répartition régionale. La ventilation par branche d'activité est opérée sur la base des sections et divisions de la nomenclature NACE-BEL (version 2008) : elle figure à l'annexe 2. Les intitulés officiels ont été abrégés dans le corps du texte pour en faciliter la lecture. Les annexes 3 à 10 reprennent une série d'indicateurs détaillés par branche d'activité. Les annexes 11 à 13 ventilent une série d'indicateurs selon l'appartenance régionale des entreprises.

(2) Secteurs institutionnels S11 (sociétés non financières), S12 (sociétés financières) et S15 (institutions sans but lucratif au service des ménages), exception faite des branches NACE-BEL 78 (activités liées à l'emploi), 84 (administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire) et 85 (enseignement), afin d'approcher les secteurs et branches couverts par la population d'analyse.

TABLEAU 1 ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2010 ET 2011
(population réduite)

	À temps plein		À temps partiel		Total	
	Unités	Pourcentages	Unités	Pourcentages	Unités	Pourcentages
Moyenne annuelle	16 106	1,5	7 711	1,6	23 817	1,5
Au 31 décembre	10 099	0,9	6 294	1,3	16 393	1,0
Hommes	5 742	0,7	-97	-0,1	5 645	0,6
Femmes	4 357	1,4	6 391	1,7	10 748	1,6

Source : BNB (bilans sociaux).

Il apparaît que ce sont surtout les femmes qui ont soutenu la croissance de l'emploi observée en fin d'exercice, à hauteur de 10 748 travailleuses supplémentaires, sur un total en hausse de 16 393 personnes. Le nombre de femmes actives à temps partiel a augmenté un peu plus vite que celui des travailleuses à temps plein, à respectivement 1,7 et 1,4 %. Le nombre d'hommes occupés s'est accru uniquement au niveau des emplois à temps plein. À la fin de 2011, les femmes représentaient 43,4 % des effectifs inscrits dans les entreprises, soit une appréciation de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. La part des hommes restait ainsi majoritaire, à 56,6 %.

Ce sont les PME qui se sont montrées les plus dynamiques en matière de créations nettes d'emplois. Dans les petites entreprises de 50 ETP au plus, le nombre de salariés s'est accru de 2,1 % entre la fin de 2010 et celle de 2011 ; dans celles occupant plus de 50 à 250 ETP, la croissance a atteint 0,9 % et, enfin, dans les grandes entreprises de plus de 250 ETP – qui concentrent plus de la moitié des postes de travail –, elle s'est établie à 0,5 %.

Le nombre de salariés temporaires a augmenté significativement, de 5,2 %, ce qui correspond à 5 007 personnes supplémentaires. Par travailleurs temporaires, on entend ceux occupés sous contrat à durée déterminée, de remplacement ou pour l'exécution d'un travail défini. Les salariés sous contrat permanent ont également apporté une contribution positive, fût-elle assortie d'un taux de croissance plus modeste, à hauteur de 0,8 %. Ceci représentait toutefois 11 386 personnes de plus, de sorte que, à la fin de 2011, ces contrats concernaient 93,7 % du personnel inscrit.

Les mouvements de personnel sous-jacents font état d'une plus grande rotation du personnel en 2011, marquée par une augmentation à la fois des entrées et des sorties de travailleurs, de respectivement 6,1 et 8,8 % par rapport à 2010, les secondes demeurant toutefois encore inférieures aux premières. Par conséquent, les entrées nettes totales ont atteint 18 539 personnes⁽¹⁾ en 2011.

(1) En raison d'erreurs dans les bilans sociaux déposés, les variations à un an d'écart du personnel occupé au 31 décembre ne sont pas toujours égales au solde des entrées et des sorties de personnel.

TABLEAU 2 VENTILATION DE L'EMPLOI SELON LE TYPE DE CONTRAT
(données au 31 décembre, population réduite)

	Variation entre 2010 et 2011		Niveau en 2011	
	Pourcentages	Unités	Pourcentages du total	Unités
Personnel inscrit	1,0	16 393	100,0	1 610 139
Personnel permanent	0,8	11 386	93,7	1 508 962
Personnel temporaire ⁽¹⁾	5,2	5 007	6,3	101 177

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Travailleurs sous contrat à durée déterminée, de remplacements ou conclu en vue de l'exécution d'un travail défini.

TABLEAU 3 ENTRÉES ET SORTIES DE PERSONNEL
(unités, population réduite)

	Entrées		Sorties		Entrées nettes	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Temps plein	400 850	438 400	369 150	415 234	31 700	23 166
Temps partiel	298 846	303 708	295 818	308 335	3 028	-4 627
Total	699 696	742 108	664 968	723 569	34 728	18 539

Source : BNB (bilans sociaux).

La ventilation des mouvements par régime de travail suggère que, à l'instar des années précédentes, des travailleurs à temps plein ont glissé vers un régime de travail à horaire réduit en cours d'année. En effet, la hausse du personnel à temps plein enregistrée entre les 31 décembre 2010 et 2011 est deux fois plus faible que les entrées nettes, tandis que l'on note une progression du nombre de travailleurs occupés à temps partiel durant la même période, qui contraste avec les sorties nettes observées pour ce régime de travail sur la base des flux de personnel.

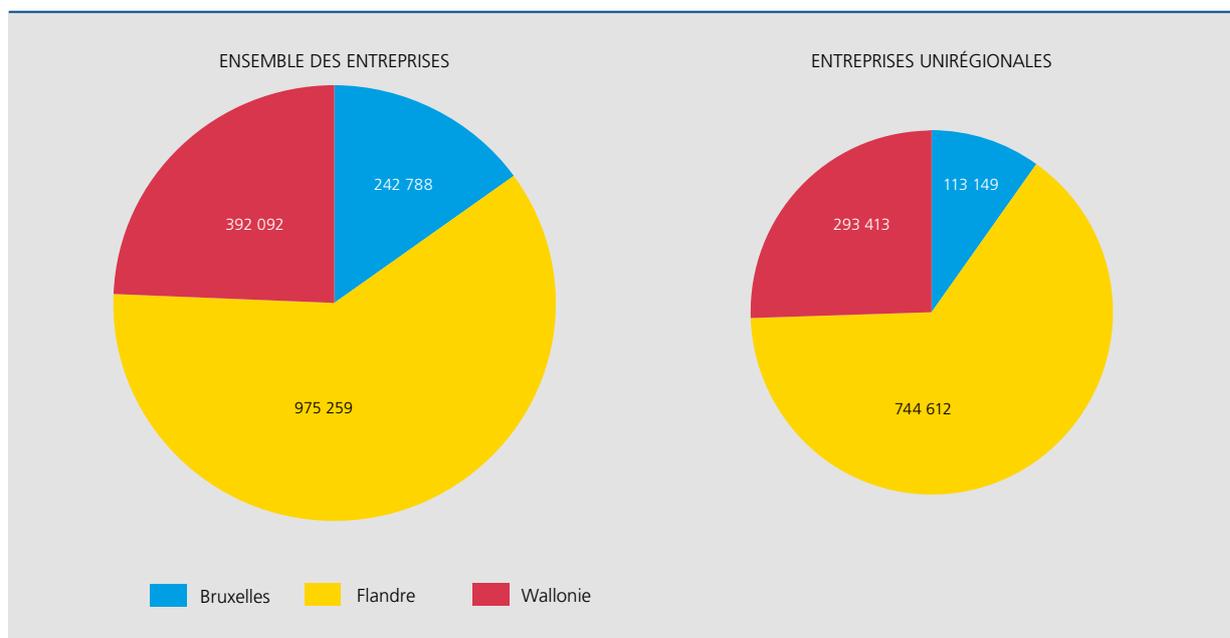
Au total, le taux de travail à temps partiel a à peine varié entre la fin de 2010 et celle de 2011, s'établissant à

30,3 %. Bien qu'il se soit régulièrement accru ces dix dernières années, le taux de travail à temps partiel masculin demeure encore considérablement inférieur à celui des femmes, à 12,3 %, contre 53,7 %.

1.2 Dans les régions

Les entreprises unirégionales sont celles dont le siège social et le(s) siège(s) d'exploitation sont installés dans une seule région. Elles représentaient 98 % des entreprises de la population réduite en 2011, soit 48 057 firmes. Ces sociétés sont généralement de taille restreinte : en moyenne, elles

GRAPHIQUE 1 VENTILATION DE L'EMPLOI SELON LA RÉGION DANS L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES UNIRÉGIONALES EN 2011
(données au 31 décembre, unités, population réduite)



Source : BNB (bilans sociaux).

occupaient 24 travailleurs. Les 949 entreprises restantes, dites multirégionales, sont implantées dans plus d'une région. Elles employaient en moyenne 483 travailleurs.

Les effectifs des firmes sont répartis entre les différentes régions au moyen de la clé utilisée par l'ICN pour établir les comptes régionaux de l'emploi⁽¹⁾. À la fin de 2011, 60,6 % des travailleurs issus de la population réduite d'entreprises étaient occupés en Flandre, 24,4 % en Wallonie et 15,1 % à Bruxelles, soit des proportions très proches de celles observées dans les comptes nationaux en 2010.

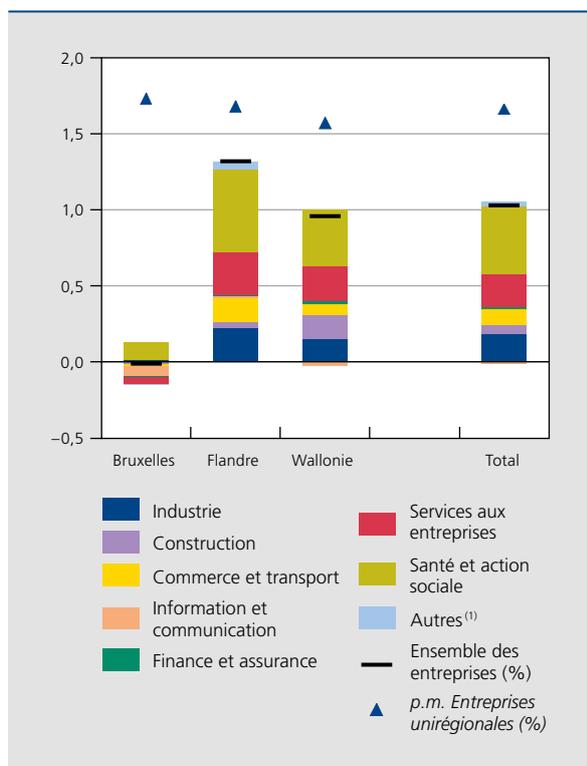
Les entreprises unirégionales ont rassemblé près de 72 % des travailleurs de la population réduite en 2011. Cette proportion varie considérablement d'une région à l'autre. Bruxelles abritant davantage de sièges sociaux de sociétés multirégionales, les entreprises unirégionales y occupaient moins de la moitié des travailleurs de cette région, tandis que celles implantées exclusivement en Flandre et en Wallonie concentraient environ les trois quarts de l'emploi régional correspondant.

Les spécialisations relatives des deux types de firmes différent⁽²⁾ elles aussi : dans les unirégionales, les trois quarts des emplois se répartissent de manière égale entre l'industrie, le commerce et le transport et la santé et l'action sociale. Bruxelles se distingue par une part importante de postes dans les services. Ainsi, environ un tiers des personnes occupées dans les entreprises unirégionales bruxelloises travaillent dans l'information et la communication, la finance et l'assurance, l'immobilier et les services aux entreprises, alors que les entreprises unirégionales de Flandre et de Wallonie présentent une structure d'activité proche de la moyenne. La principale branche d'occupation dans les entreprises multirégionales est le commerce et le transport, qui s'arroge plus d'un tiers des emplois. Les entreprises industrielles concentrent 18 % des postes et les entreprises financières 17 %.

La progression de la main-d'œuvre a été plus dynamique dans les entreprises unirégionales, avec une variation de 1,7 % des effectifs entre les 31 décembre 2010 et 2011, correspondant à 18 787 postes supplémentaires. En revanche, le personnel occupé dans les entreprises multirégionales a reculé de 0,5 %, soit une diminution nette de 2 394 personnes. Au total, l'emploi a augmenté de 1 %. Comme l'année précédente, c'est principalement la branche santé et action sociale qui a tiré la croissance, à hauteur de 0,4 point de pourcentage. Ensemble, l'industrie et les services aux entreprises ont également soutenu la création nette d'emplois, jusqu'à concurrence de 0,4 point. Les contributions des autres branches ont été plus modestes, voire parfois nulles.

GRAPHIQUE 2 CONTRIBUTION DES BRANCHES D'ACTIVITÉ À LA VARIATION DE L'EMPLOI DANS LES RÉGIONS ENTRE 2010 ET 2011

(données au 31 décembre, points de pourcentage, sauf mention contraire, population réduite)



Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Agriculture, immobilier, autres services.

Au niveau des régions, l'emploi n'a pas évolué au même rythme. Il est resté stable à Bruxelles, la hausse dans la branche de la santé et de l'action sociale ayant tout juste compensé la baisse des effectifs dans la plupart des autres branches. La Flandre a affiché l'expansion la plus marquée, à 1,3 % et, en Wallonie, le nombre de personnes occupées a augmenté de 1 %. Dans ces deux régions, la branche santé et action sociale a apporté la principale contribution à la croissance de l'emploi (respectivement 0,6 et 0,4 point de pourcentage), suivies des services aux entreprises (respectivement 0,3 et 0,2 point de pourcentage). L'industrie, de même que le commerce et le transport, y ont également contribué positivement, fût-ce de manière moins prononcée en Wallonie. Cette dernière a en revanche bénéficié de l'apport de postes de travail supplémentaires dans la construction.

(1) Celle-ci repose sur les données par établissement collectées par l'ONSS, qui permettent à l'ICN de ventiler l'emploi selon les arrondissements où la firme a son siège social et son (ses) siège(s) d'exploitation. Une telle clé est pertinente pour la ventilation régionale de l'emploi à la fin de l'exercice, mais elle ne peut s'appliquer à l'ensemble des rubriques du bilan social.

(2) Pour plus de détails, cf. l'annexe 1.

1.3 Dans les entreprises déposant un schéma complet

Les renseignements fournis par les entreprises tenues de déposer un schéma complet permettent d'affiner les caractéristiques de la main-d'œuvre occupée et l'évolution de celle-ci. En particulier, ces bilans sociaux comportent des informations sur le recours à des travailleurs externes – qu'il s'agisse de personnel intérimaire ou mis à disposition par une autre société – et sur les motifs des sorties de personnel.

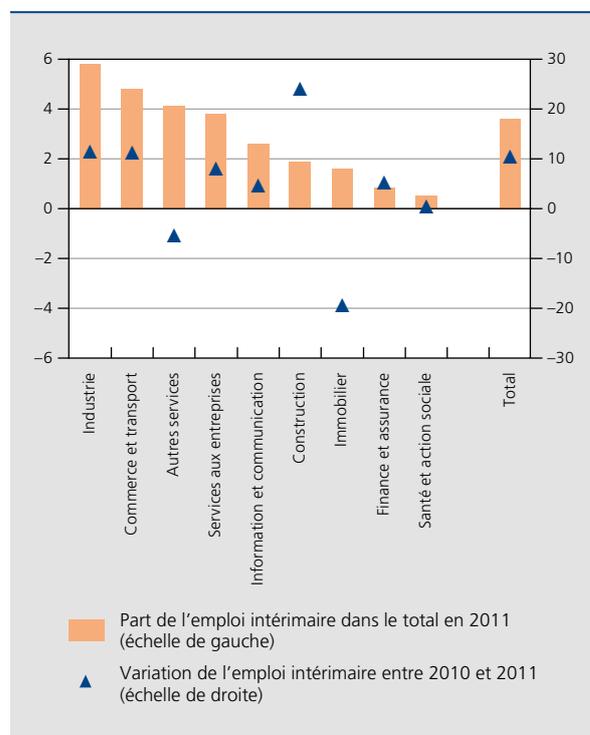
1.3.1 Travailleurs externes

Si l'on ajoute le personnel intérimaire et mis à disposition au personnel inscrit, le nombre moyen de travailleurs ETP a augmenté de 16 542 unités en 2011, ce qui représente une progression relative de 1,4%. Celle-ci a été tirée essentiellement par l'évolution du nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel, soit 12 862 ETP supplémentaires. Cette catégorie de personnel constituait ainsi en 2011 95,5% du volume de travail exprimé en ETP recensé dans les entreprises déposant un schéma complet. À la suite de la reprise de l'activité, ces dernières ont enregistré une hausse notable de 10,4% du personnel intérimaire entre 2010 et 2011, ce qui correspondait à 4 033 ETP. Ces travailleurs représentaient 3,6% du nombre total d'ETP en 2011. Le personnel mis à disposition, dont la part dans le total était inférieure à 1%, a quant à lui diminué de 3%, ou 352 unités.

La part relative de l'intérim dans l'emploi total diffère sensiblement d'une branche d'activité à l'autre. Elle va de 0,5% dans la santé et l'action sociale à près de 6% dans l'industrie. Cette dernière comptait en 2011 plus de 80% d'entreprises utilisatrices, soit la proportion la plus élevée de toutes les branches d'activité. La part d'intérimaires dans les effectifs du commerce et du transport et dans les

GRAPHIQUE 3 VARIATION ET PART RELATIVE DE L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EXPRIMÉ EN ETP DANS LES ENTREPRISES DÉPOSANT UN SCHÉMA COMPLET, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

(moyenne annuelle, pourcentages, population réduite)



Source : BNB (bilans sociaux).

autres services a également dépassé 4%, et plus d'une entreprise sur deux ressortissant à ces branches a fait appel à ces travailleurs externes. Le recours à l'intérim dans la finance et l'assurance a représenté 0,8% de l'emploi total; il y est presque aussi peu répandu que dans la santé et l'action sociale. Dans ces branches, un tiers des entreprises seulement y font appel, contre 59% en moyenne.

TABLEAU 4 VENTILATION DE L'EMPLOI, EXPRIMÉ EN ETP, DANS LES ENTREPRISES DÉPOSANT UN SCHÉMA COMPLET

(moyenne annuelle, population réduite)

	Variation entre 2010 et 2011		Niveau en 2011	
	Pourcentages	Unités	Pourcentages du total	Unités
Personnel inscrit	1,1	12 862	95,5	1 144 431
Personnel intérimaire	10,4	4 033	3,6	42 783
Personnel mis à disposition	-3,0	- 352	0,9	11 207
Total	1,4	16 542	100,0	1 198 421

Source : BNB (bilans sociaux).

TABLEAU 5 VENTILATION DES SORTIES DE PERSONNEL PAR MOTIF DANS LES ENTREPRISES DÉPOSANT UN SCHÉMA COMPLET
(population réduite)

	Variation entre 2010 et 2011		Niveau en 2011	
	Pourcentages	Unités	Pourcentages du total	Unités
Pension	23,0	2 268	3,1	12 132
Prépension ⁽¹⁾	-23,7	-2 162	1,8	6 958
Licenciement	-7,5	-3 059	9,6	37 945
Fin d'un contrat temporaire	6,4	13 554	57,0	225 505
Autres motifs ⁽²⁾	21,3	19 855	28,6	113 162
Total	8,3	30 456	100,0	395 702

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Le régime de prépension est devenu le régime de chômage avec complément d'entreprise à partir du 1^{er} janvier 2012. Cette nouvelle dénomination a été introduite dans les nouveaux formulaires de bilan social applicables à partir de l'exercice 2012.

(2) Départs spontanés, décès en fonction.

Le taux de croissance le plus élevé du nombre de travailleurs en ETP relevant de ce système a été observé dans la construction, à 24,1 %, mais la part des intérimaires n'y avait toujours pas atteint 2 % en 2011. Dans l'industrie, le nombre d'intérimaires a augmenté de plus de 11 %, comme dans le commerce et le transport. Ailleurs, les taux de croissance n'ont pas dépassé 8 % et ont même parfois été négatifs, comme dans l'immobilier et les autres services, deux branches d'importance réduite où la baisse du nombre d'intérimaires n'a toutefois concerné qu'une dizaine d'ETP.

1.3.2 Motifs des sorties

Les sorties brutes de personnel dans les entreprises déposant un schéma complet se sont accrues de 8,3 % en 2011, soit un flux de 30 456 personnes. Les fins de contrats temporaires et les départs spontanés, qui sont les habituels principaux motifs de sorties, ont progressé de respectivement 6,4 et 21,3 % : en 2011, ils ont représenté respectivement 57 et 28,6 % du total. Partant d'un niveau beaucoup plus bas, les départs à la pension ont augmenté de près d'un quart, tandis que les prépensions ont reculé dans des proportions similaires. Les licenciements ont également été moins nombreux qu'en 2010, de 7,5 %. La part des licenciements dans les sorties de personnel s'est élevée à 9,6 % en 2011, alors qu'ensemble, les prépensions et les pensions n'en ont constitué qu'un peu moins de 5 %.

(1) La formation formelle recouvre les cours et stages conçus par des formateurs dans des locaux distincts du lieu de travail. La formation moins formelle ou informelle reprend les autres activités d'apprentissage, planifiées en fonction des besoins propres de l'apprenant, y compris la formation en milieu de travail. La formation initiale est destinée aux personnes occupées dans des systèmes alternant formation et travail en entreprise en vue de l'acquisition d'un diplôme.

2. Formation

2.1 Entreprises formatrices

Le nombre de firmes de la population réduite ayant complété l'un des trois volets relatifs à la formation en entreprise⁽¹⁾ est passé de 11 890 à 12 982 entre 2010 et 2011. Respectivement 80 et 74 % des entreprises formatrices recensées en 2010 et en 2011 ont déclaré des activités de formation pour les deux exercices consécutifs. Il en résulte que les grandeurs relatives à la formation varient à la fois en raison de modifications dans la politique de formation des firmes et de changements dans la population des entreprises formatrices.

En 2011, dans la population réduite, plus d'une entreprise sur quatre était formatrice. Ce ratio est en augmentation constante depuis l'introduction du nouveau formulaire du bilan social, qui prévoit un reporting nettement plus précis des différents efforts de formation des entreprises. Cette évolution découle des actions mises en place au niveau des secteurs et des pouvoirs publics pour encourager les entreprises à renforcer et à développer les compétences des travailleurs. Dans la population totale, le taux d'entreprises formatrices est passé de 18,5 % en 2008 à 21,1 % en 2010. En 2011, dans la population réduite, cette proportion a progressé de 2,2 points de pourcentage. La hausse a été particulièrement soutenue pour les entreprises qui déclarent de la formation formelle, dont la part est passée de 19,5 à 22 % du total. Elle a été plus limitée pour celles qui rapportent de la formation moins formelle ou informelle, tandis que la proportion de celles qui citent

de la formation initiale s'est inscrite en recul⁽¹⁾. Il convient de noter que près d'un tiers des entreprises formatrices combinent différents types de formation.

2.2 Objectifs du secteur privé en matière de formation

Les efforts des entreprises du secteur privé en matière de formation sont encadrés depuis de nombreuses années par des objectifs quantitatifs. En ce qui concerne la participation, il est prévu qu'un travailleur sur deux ait accès à une formation. En matière de coûts, les dépenses doivent représenter 1,9 % de la masse salariale, faute de quoi les secteurs dont les efforts se révèlent insuffisants sont passibles d'une amende sous la forme d'une cotisation supplémentaire destinée à financer le système du congé éducatif payé. Ce mécanisme de sanction, qui, au départ, pénalisait indistinctement toutes les entreprises des secteurs qui n'ont pas conclu de convention collective de travail prévoyant explicitement une hausse de leur investissement financier dans la formation ou du taux de participation, sera prochainement assoupli.

Les résultats qui figurent dans cet article diffèrent de ceux publiés par le Conseil central de l'économie (CCE), qui évalue chaque année les efforts de formation de l'ensemble du secteur privé dans son Rapport technique sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial. Les données utilisées par le CCE concernent l'ensemble des entreprises qui déposent un bilan social pour

(1) Les évolutions relatives à la formation initiale semblent indiquer que des erreurs affectent les données des bilans sociaux de certaines entreprises, raison pour laquelle ce type de formation, somme toute marginal, n'est pas pris en considération ici.

un exercice déterminé, données qui ne sont disponibles qu'environ dix-huit mois après la fin de l'exercice comptable considéré. La population réduite qui sert de base à cet article répond pour sa part à une série de critères (notamment la longueur et la date de clôture de l'exercice et le dépôt d'un bilan social pour les exercices 2010 et 2011) qui en réduisent l'importance. Les évolutions qui y sont observées constituent néanmoins de bons indicateurs de celles attendues pour l'ensemble des entreprises.

En 2011, 41,3 % des travailleurs occupés dans les entreprises de la population réduite ont pris part à une ou plusieurs activités de formation formelle. Dans le même temps, 22,5 % des salariés ont bénéficié d'une formation de type informel ou moins formel. Ces deux taux sont en progression par rapport à 2010, de respectivement 1,6 et 0,6 point de pourcentage, mais restent chacun en deçà de l'objectif de 50 %. Il convient de noter que les données disponibles dans le bilan social ne permettent pas de calculer un taux de participation agrégé, puisqu'un travailleur qui a suivi des activités de formation à la fois formelle et informelle est comptabilisé deux fois.

Ajoutons encore que les taux de participation obtenus pour la population réduite, comme les autres indicateurs de formation d'ailleurs, sont supérieurs à ceux obtenus pour la population totale, étant donné la prédominance, dans la population réduite, d'entreprises de grande taille qui, d'une part, investissent en moyenne davantage dans la formation de leurs collaborateurs et, d'autre part, sont proportionnellement plus nombreuses à rapporter leurs initiatives de formation. À titre d'exemple, en 2010, dans la population réduite, le taux de participation à la formation formelle s'élevait à 58 % dans les grandes entreprises,

TABLEAU 6 INDICATEURS DE FORMATION CONTINUE DANS L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES
(population réduite)

	Formation formelle		Formation informelle		Total	
	2011	Variation entre 2010 et 2011, en points de pourcentage	2011	Variation entre 2010 et 2011, en points de pourcentage	2011	Variation entre 2010 et 2011, en points de pourcentage
Taux de participation (pourcentages de l'emploi moyen)	41,3	1,6	22,5	0,6	–	–
Coût net de formation ⁽¹⁾ (pourcentages des frais de personnel)	1,22	0,03	0,45	0,00	1,67	0,03
Durée de formation (pourcentages des heures ouvrées)	0,81	0,01	0,45	0,02	1,26	0,03

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Il s'agit de coûts nets, obtenus en déduisant des coûts bruts les subventions et autres avantages financiers reçus. Les coûts nets de formation formelle comprennent par ailleurs les cotisations payées et les versements à des fonds collectifs.

à 35 % dans celles de taille moyenne et à 11 % dans les petites, pour une moyenne de 40 %. Pour la population totale, ces valeurs atteignaient respectivement 59, 34 et 9 %, pour une moyenne de 37 %.

En 2011, les dépenses liées à la formation continue des travailleurs totalisaient 1,67 % des frais de personnel des entreprises de la population réduite. La légère progression, de 0,03 point de pourcentage, est entièrement imputable à la formation formelle. Le budget de formation formelle s'élève à près des trois quarts des dépenses de formation continue. Il s'est établi à 1,22 % de la masse salariale en 2011. Il faut préciser que les dépenses de formation recensées dans le bilan social sont des coûts nets : les subventions et autres avantages reçus sont portés en déduction des coûts bruts de formation. Par ailleurs, en ce qui concerne la formation formelle, les coûts nets incluent aussi les cotisations sociales et les versements aux fonds collectifs effectués en vertu des obligations légales ou paritaires. Ces derniers correspondaient en moyenne à 0,06 % des frais de personnel déclarés en 2011, soit un montant largement inférieur à celui estimé par le CCE (0,16 % de la masse salariale). L'on observe à la fois un grand nombre d'entreprises qui ne mentionnent aucun montant dans la rubrique adéquate, y compris parmi les plus grandes, et une variabilité importante du taux de cotisation parmi celles qui la remplissent. Un effort de communication et des contrôles plus systématiques de ces informations s'imposent donc à l'avenir. Les subventions liées aux activités de formation formelle représentaient 0,08 % des frais de personnel, permettant de couvrir en moyenne 6,1 % des coûts bruts correspondants.

Le temps de travail dégagé pour permettre aux travailleurs de se former est passé de 1,23 à 1,26 % des heures ouvrées entre 2010 et 2011 dans les entreprises de la population réduite. La hausse a été plus marquée pour la formation informelle, en moyenne moins onéreuse, puisque son importance relative est sensiblement plus élevée en termes d'heures (36 %) que de budget (27 %).

2.3 Autres indicateurs de formation

Bien que le nombre d'heures d'apprentissage dont a bénéficié en moyenne chaque participant à la formation formelle ait été quasiment identique à celui dédié à la formation informelle, soit respectivement 26,4 et 26,9 heures en 2011, les frais générés par la formation formelle – qui comprennent, outre les salaires des personnes qui dispensent la formation et ceux des travailleurs qui la suivent, le coût des locaux et du matériel mis à disposition, de même que, le cas échéant, les frais de déplacement et de séjour des personnes formées – restent

TABLEAU 7 COÛT ET DURÉE DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE DANS LES ENTREPRISES FORMATRICES (population réduite)

	Formelle	Informelle
Coût net⁽¹⁾ par participant (euros, sauf mention contraire)		
2010	1 387	994
2011	1 414	1 004
Variation (pourcentages)	2,0	0,9
Coût net⁽¹⁾ par heure de formation (euros, sauf mention contraire)		
2010	53,7	37,6
2011	56,3	37,3
Variation (pourcentages)	4,9	-0,9
Durée de formation par participant (heures, sauf mention contraire)		
2010	27,1	26,4
2011	26,4	26,9
Variation (pourcentages)	-2,9	1,9

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Il s'agit de coûts nets, obtenus en déduisant des coûts bruts les subventions et autres avantages financiers reçus. Les coûts nets de formation formelle comprennent par ailleurs les cotisations payées et les versements à des fonds collectifs.

sensiblement plus élevés que ceux liés à la formation informelle. En 2011, une heure de formation formelle a coûté 56,3 euros en moyenne (en progression de près de 5 % par rapport à l'année précédente), soit 50 % de plus qu'une heure de formation informelle. La dépense moyenne par travailleur formé s'est élevée à 1 414 euros pour la formation formelle et à 1 004 euros pour la formation informelle.

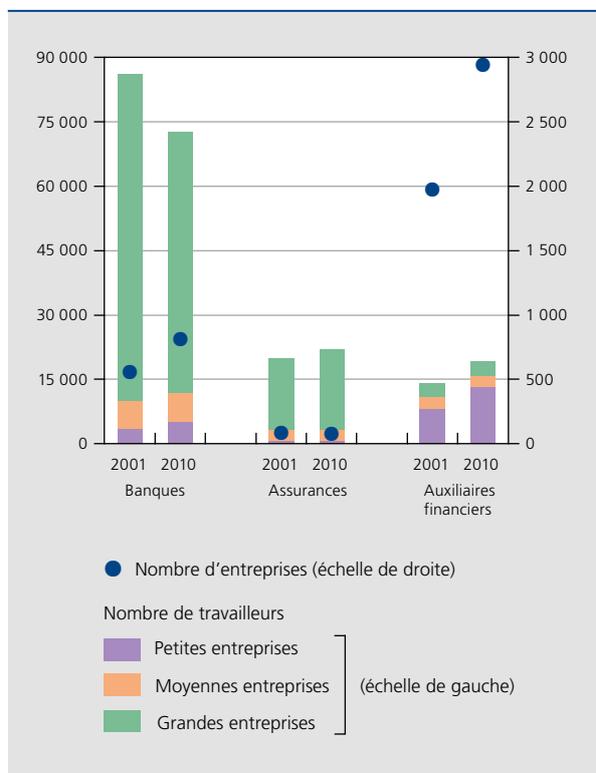
3. Évolution de l'emploi et de la gestion du personnel dans la branche finance et assurance

3.1 Composition de la branche

Le bilan social fait partie intégrante des comptes annuels que les établissements de crédit et les entreprises d'assurance doivent déposer auprès de la BNB, même si, en vertu d'obligations comptables particulières, il s'agit de comptes annuels obéissant à un schéma normalisé

GRAPHIQUE 4 VENTILATION DE L'EMPLOI PAR TYPE D'ACTIVITÉ ET TAILLE DES ENTREPRISES DANS LA BRANCHE FINANCE ET ASSURANCE

(unités, population totale)



Source : BNB (bilans sociaux).

différent de celui des sociétés non financières. Ce chapitre est consacré à l'examen des informations contenues dans les bilans sociaux des entreprises de la branche finance et assurance⁽¹⁾, qui, en 2010, occupaient 5,8 % des salariés de la population totale⁽²⁾, le but étant de mettre en évidence leurs spécificités en termes d'emploi au regard des autres branches d'activité.

Le caractère non exhaustif de la population d'analyse compromet un examen de la branche sur une longue période : étant donné le degré de concentration de l'emploi qui y est noté, l'absence d'une seule entreprise⁽³⁾ peut perturber sensiblement les niveaux et les évolutions des variables observées, raison pour laquelle la suite de l'étude se penchera essentiellement sur les résultats obtenus pour l'exercice 2010, dernière année pour laquelle on dispose de données complètes. Dans certains cas, ces résultats seront mis en perspective au travers d'une comparaison avec ceux enregistrés pour 2001.

La branche finance et assurance comptait, en 2001, 2 618 entreprises, qui occupaient ensemble

120 214 travailleurs. En 2010, les bilans sociaux ne recensaient plus que 113 816 personnes occupées, même si le nombre de déposants a grimpé jusqu'à 3 832.

Le nombre de banques a crû de 558 à 815 entre 2001 et 2010, tandis que, dans le même temps, l'emploi est retombé à 72 638 personnes, soit 64 % des effectifs de la branche. La taille moyenne d'une entreprise est ainsi revenue de 154 travailleurs en 2001 à 89 en 2010. En dépit de ces évolutions, l'emploi reste fortement concentré : les 23 grandes entreprises représentaient encore 84 % des emplois en 2010, contre 88 % dix ans plus tôt. Les petites entreprises et celles de taille moyenne occupaient respectivement 7 et 9 % des travailleurs.

Dans les assurances, l'emploi est également très concentré au sein d'un petit nombre de grandes entreprises. Au total, les 74 firmes de la population employaient 21 967 travailleurs en 2010, soit 19 % des salariés de la branche finance et assurance. Les petites sociétés occupaient à peine 3 % du personnel, celles de taille moyenne 12 % et les grandes 85 %, soit une part qui n'a que très faiblement progressé depuis 2001, contrairement à ce que l'on observe pour les banques. En moyenne, une entreprise d'assurance comptait un peu moins de 300 travailleurs en 2011, contre 232 en 2001.

Le profil de répartition des auxiliaires financiers est complètement différent. L'essentiel de l'emploi, soit 82 % des 19 210 salariés, est recensé dans des PME⁽⁴⁾. Les petites entreprises sont très nombreuses : celles qui occupent 10 ETP au plus représentaient près de 44 % de l'emploi en 2010, et celles comptant plus de 10 à 50 ETP 26 %. Les sociétés de taille moyenne et les grandes employaient respectivement 12 et 18 % des effectifs. En moyenne, ces entreprises occupaient 7 travailleurs en 2010, soit un nombre inchangé par rapport à 2001.

(1) Dénomination abrégée (cf. annexe 2). Dans la nomenclature NACE-BEL 2008, la branche activités financières et d'assurance se compose de trois divisions. La division 64 (reprise ci-après sous la dénomination « banques ») regroupe les activités de banque centrale et celles des autres intermédiaires financiers, de même que les activités des sociétés holding et des fonds de placement et les autres activités de services financiers. La division 65 (ci-après « assurances ») recouvre les activités d'assurance, de réassurance et les caisses de retraite, à l'exception des assurances sociales obligatoires. La division 66 (ci-après « auxiliaires financiers ») englobe les activités auxiliaires de services financiers et d'assurance.

(2) La population d'analyse n'est ni exhaustive ni constante. La méthodologie qui prévaut à l'établissement de cette population (cf. annexe 1) écarte de facto une série d'entreprises, notamment celles qui ne clôturent pas leur exercice comptable au 31 décembre, qui affichent des différences entre le personnel enregistré dans les comptes annuels et dans le bilan social ou dont le bilan social est d'une qualité insuffisante. Il est dès lors possible qu'une entreprise ne figure pas dans la population d'analyse pour un exercice particulier, alors qu'elle est présente les autres années. La population d'analyse varie par ailleurs en raison des créations et disparitions d'entreprises au fil du temps.

(3) C'est le cas par exemple de la compagnie d'assurances Axa, comptant plus de 5 000 travailleurs en 2010, qui n'a joint un bilan social à ses comptes annuels qu'à partir de l'exercice 2008.

(4) Les agences bancaires franchisées sous l'enseigne Dexia sont comptabilisées parmi les auxiliaires financiers.

3.2 Caractéristiques du personnel

3.2.1 Statut et qualification

Alors que 41,5 % des travailleurs des entreprises ayant déposé un bilan social en 2010 étaient des ouvriers, seuls 1,4 % des salariés de la branche finance et assurance relevaient de ce statut. L'essentiel du personnel, soit 94,5 %, était en effet composé d'employés, alors que la moyenne s'établissait à 56,3 %. L'on y trouve également une proportion plus importante de personnel de direction, soit 3,8 %, contre 1,3 % en moyenne. Les membres du personnel qui n'occupent aucun de ces statuts, notamment les stagiaires et les apprentis, ne constituent qu'une fraction marginale des effectifs de la branche, soit 0,4 % – à peine moins que dans l'ensemble de la population d'analyse.

La prédominance des fonctions intellectuelles dans la branche finance et assurance, de même que leur spécificité, sont à l'origine d'une surreprésentation des travailleurs très qualifiés. En effet, l'on relève que 64 % des travailleurs disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 29 % en moyenne. Les branches finance

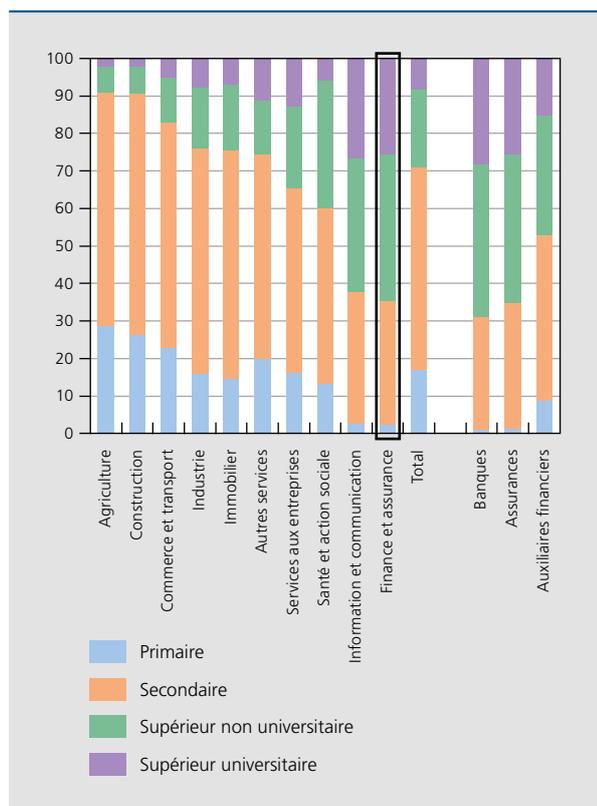
et assurance et information et communication sont celles où la concentration de travailleurs très qualifiés est la plus forte, loin devant la santé et l'action sociale et les services aux entreprises. À l'autre extrême, se trouvent les branches agriculture et construction, où le personnel très qualifié représente seulement un dixième des effectifs.

La ventilation du personnel selon le diplôme obtenu est assez similaire dans les banques et les assurances, mais s'écarte sensiblement de celle observée pour les auxiliaires financiers. Dans ce dernier groupe d'entreprises, 47 % du personnel est hautement qualifié, contre 65 % dans les assurances et 69 % dans les banques, où le pourcentage d'universitaires est particulièrement élevé. Les travailleurs titulaires d'un certificat de l'enseignement secondaire sont proportionnellement plus nombreux auprès des auxiliaires financiers que dans les banques et les assurances (44 %, contre respectivement 30 et 34 %). Par ailleurs, un travailleur sur dix possède au mieux un certificat de l'enseignement primaire auprès des auxiliaires financiers, alors que cette proportion est à peine supérieure à 1 % dans les deux autres groupes d'entreprises.

Il convient de noter que, dans la branche finance et assurance, le profil de qualification des femmes, qui représentent un peu plus de la moitié des effectifs, est assez dissemblable de celui des hommes : l'on compte relativement plus de femmes diplômées de l'enseignement secondaire (37 %, contre 29 % pour les hommes) et plus d'hommes très qualifiés, la différence se concentrant sur les titulaires d'un diplôme universitaire (21 % pour les femmes, contre 31 % pour les hommes).

GRAPHIQUE 5 NIVEAU DE QUALIFICATION DU PERSONNEL

(pourcentages du total des travailleurs inscrits en fin d'exercice, population totale, 2010)



Source : BNB (bilans sociaux).

3.2.2 Genre et régime de travail

Les femmes sont comparativement plus nombreuses au sein du personnel de la branche finance et assurance que dans l'ensemble de la population d'analyse. En moyenne, elles représentaient 43,6 % des effectifs en 2010, contre 52 % dans la branche finance et assurance. Cette dernière proportion masque des situations assez divergentes : dans le groupe des auxiliaires financiers, plus de 60 % des effectifs sont féminins, tandis que dans les banques et dans les assurances, les hommes et les femmes se partagent équitablement les postes de travail.

La part des femmes dans l'emploi s'est sensiblement accrue au cours des dix dernières années, gagnant en moyenne plus de 5 points de pourcentage depuis 2001. L'ampleur de la hausse a été comparable dans la branche finance et assurance, où cette augmentation résulte à la fois d'une contraction de l'emploi masculin et d'une expansion de l'emploi féminin. Ont contribué à cette évolution, l'arrivée d'un nombre toujours plus important

de jeunes femmes hautement qualifiées sur le marché du travail et le retrait en moins grand nombre de travailleuses en fin de carrière, étant donné la participation plus restreinte des cohortes féminines de cette tranche d'âge au marché du travail.

La féminisation de l'emploi est allée de pair avec un accroissement du taux de travail à temps partiel, qui est passé en moyenne de 21,8 à 31,1 % entre 2001 et 2010. Dans la branche finance et assurance, où ce pourcentage atteignait 27,7 % en 2010, la progression depuis 2001 a été plus marquée que dans les autres branches. La hausse, de 3,7 à 11,1 %, a été proportionnellement plus vive pour les effectifs masculins, mais le travail à temps partiel des hommes reste encore moins répandu que dans l'ensemble des entreprises (12,9 %). Chez les femmes, ce ratio a augmenté de 11 points de pourcentage, pour s'établir à 42,9 %, soit une proportion encore largement en deçà de la moyenne, qui s'établissait à 54,5 %.

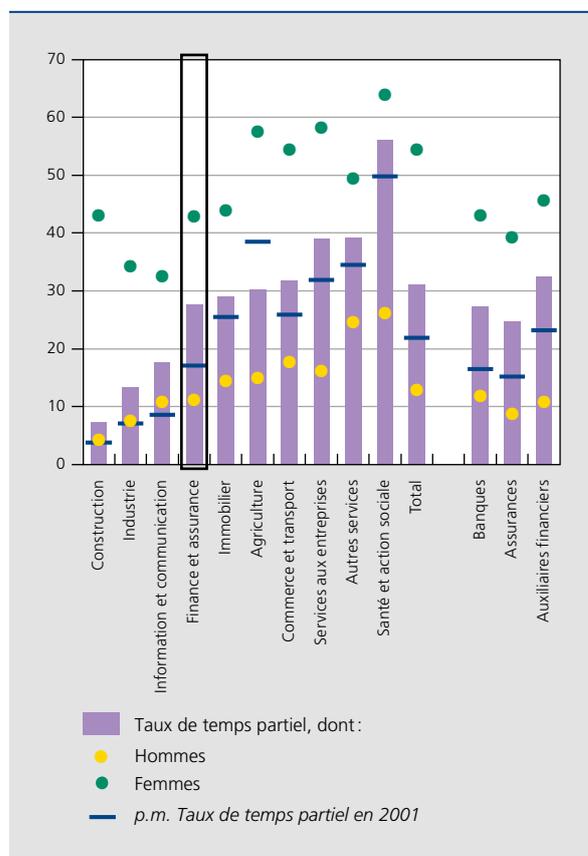
Au sein de la branche finance et assurance, le travail à temps partiel est plus fréquent auprès des auxiliaires financiers, où il a concerné 32,4 % du personnel, qu'auprès des banques (27,3 %) et des assurances (24,7 %). Ce classement est identique pour le travail à temps partiel féminin, tandis que les hommes occupés à temps réduit sont proportionnellement un peu plus nombreux dans les banques.

Il convient de noter que c'est dans la branche finance et assurance que la durée contractuelle⁽¹⁾ de travail d'un salarié à temps partiel est la plus longue. En moyenne, une personne occupée à temps réduit était censée prêter 69 % de la durée de travail d'une personne occupée à temps plein en 2010, contre 62 % pour l'ensemble des branches. Ce rapport est particulièrement faible, à environ 56 %, dans la branche des autres services et dans l'agriculture.

C'est cependant aussi dans la branche finance et assurance que ce ratio s'écarte le plus de la durée effective de travail d'une personne occupée à temps partiel exprimée en pourcentage du temps de travail presté par un travailleur à temps plein. Cette dernière proportion, calculée au départ de la ventilation des heures ouvrées entre travailleurs à temps plein et à temps partiel, ne s'élevait qu'à 64 % en 2010, soit 5 points de pourcentage de moins que le résultat du calcul basé sur la répartition des effectifs selon leur régime de travail, alors que, pour l'ensemble des entreprises, l'écart était limité à 0,3 point de pourcentage. Cette observation découle sans doute en partie d'une utilisation impropre du régime du crédit-temps à temps partiel comme voie de sortie des travailleurs en fin de parcours professionnel dans certains établissements

GRAPHIQUE 6 TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

(pourcentages du total des travailleurs inscrits en fin d'exercice, population totale, 2010)



Source : BNB (bilans sociaux).

bancaires. Les travailleurs qui en bénéficient combinent un salaire à temps partiel et une allocation de l'ONEM, sans pour autant prêter les heures de travail prévues dans leur contrat.

3.3 Durée et coût du travail

Comme la durée effective de travail des salariés occupés à temps partiel est faussée par un recours inadéquat au régime du crédit-temps à temps partiel, il est préférable, pour étudier la durée et le coût du travail, de se limiter aux variables relatives aux travailleurs à temps plein.

Les frais de personnel d'un salarié occupé à temps plein s'élevaient à 53,5 euros par heure de travail dans la branche finance et assurance en 2010, soit 10,5 euros

(1) La durée contractuelle de travail est calculée au départ de la ventilation des effectifs entre temps plein et temps partiel et du nombre de travailleurs ETP. Dans une entreprise qui compte 1,5 ETP, dont un travailleur à temps plein et un travailleur à temps partiel, l'on peut calculer que la durée contractuelle de travail du travailleur occupé à temps partiel est de 50 %, soit un mi-temps.

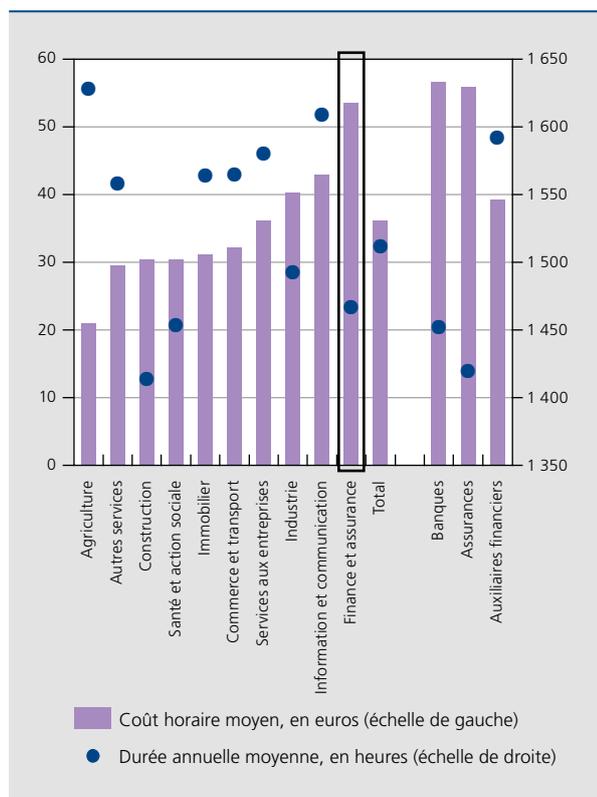
de plus que dans la branche information et communication – qui occupe la seconde place du classement – et 17,5 euros de plus que la moyenne générale. Ce montant est également supérieur à celui relevé dans l'industrie (40,3 euros) et dans les services aux entreprises (36,2 euros). Dans la plupart des autres branches, une heure de travail revient à 30 euros environ, mais, dans l'agriculture, ce coût horaire est de 21 euros.

Dans le même temps, la durée annuelle moyenne de travail dans la branche finance et assurance figure parmi les plus faibles: les travailleurs à temps plein y ont presté 1 467 heures en 2010, soit 45 de moins que la moyenne. La durée de travail n'est plus courte que dans deux autres branches d'activité, à savoir la santé et l'action sociale et la construction. Il faut néanmoins noter que, dans cette dernière branche, elle dépend en partie des conditions climatiques, susceptibles de perturber l'exercice normal de l'activité, en particulier pendant les périodes hivernales. Dans la branche santé et action sociale, le travail en pause et du week-end implique des périodes de récupération

supplémentaires, qui raccourcissent la durée normale de travail par rapport à un poste de jour traditionnel. C'est également le cas dans une partie de l'industrie, qui enregistre également une durée annuelle de travail légèrement inférieure à la moyenne. Une utilisation plus ou moins intense du chômage pour raison économique y est aussi à même d'influer sur le nombre effectif d'heures ouvrées au cours d'une année donnée. Dans les autres branches, un travailleur à temps plein a presté en moyenne entre 1 558 et 1 609 heures de travail en 2010. Dans l'agriculture, ce volume de travail a atteint 1 628 heures, soit environ 160 de plus que dans la branche finance et assurance.

Alors que le niveau des coûts salariaux horaires est un peu plus élevé que la moyenne générale pour les travailleurs à temps plein occupés par les auxiliaires financiers (39,2 contre 36,1 euros), une heure de travail coûte environ 56 euros dans les banques comme dans les entreprises d'assurance. En matière de durée annuelle de travail, les auxiliaires financiers se distinguent tout autant des deux autres groupes d'entreprises: les travailleurs à temps plein y ont presté 1 592 heures en moyenne en 2010, contre 1 452 dans les banques et 1 420 dans les assurances.

GRAPHIQUE 7 DURÉE ET CÔÛT MOYEN D'UN TRAVAILLEUR À TEMPS PLEIN⁽¹⁾
(population totale, 2010)



Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Les résultats pour 2001 ne sont pas présentés: le non-dépôt, pour cet exercice, d'un bilan social par l'entreprise Axa fausse toute comparaison avec ceux obtenus pour 2010.

3.4 Contrats de travail et rotation des travailleurs

Toutes les entreprises qui complètent un bilan social sont tenues de fournir une ventilation par contrat de travail de leurs effectifs à la fin de l'exercice comptable, ainsi qu'un relevé du total des entrées et des sorties de travailleurs au cours de l'exercice. Celles qui déposent un schéma complet doivent par ailleurs répartir les mouvements de personnel entrant et sortant en fonction du contrat de travail, et fournir une répartition des sorties par motif.

Dans la branche finance et assurance, 18% des entreprises ont déposé un schéma complet en 2010. Il s'agit essentiellement de très grandes entreprises: les travailleurs qu'elles occupent représentent 88% du personnel de la branche. C'est dans le groupe des auxiliaires financiers que l'on dénombre le moins de schémas complets: à peine 5% de ces entreprises, couvrant un peu plus d'un tiers de l'emploi, déposent un tel formulaire. En revanche, dans les banques et les assurances, la quasi-totalité des travailleurs sont occupés dans des entreprises introduisant un schéma complet, ce qui permet une analyse plus détaillée.

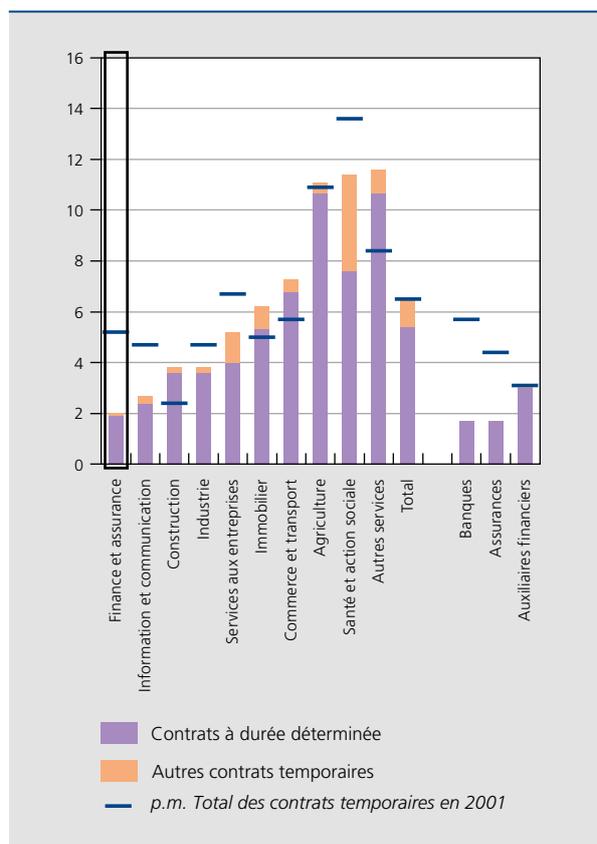
En moyenne, 6,5% des travailleurs inscrits au registre du personnel des firmes de la population d'analyse occupaient un emploi temporaire en 2010 – qu'il s'agisse d'un contrat à durée déterminée (5,4% du total), conclu pour le remplacement d'un travailleur absent (1%) ou pour

l'exécution d'un travail nettement défini (0,2%). Cette proportion est demeurée inchangée entre 2001 et 2010.

Les niveaux comme les évolutions de la part des travailleurs temporaires sont extrêmement variables selon les branches. Dans les autres services, la santé et l'action sociale et l'agriculture, les contrats temporaires ont concerné un peu plus d'un travailleur sur dix en 2010. À l'autre extrême, 2% seulement des effectifs de la branche finance et assurance n'étaient pas des travailleurs permanents. Dans cette dernière, les contrats à durée déterminée sont de loin les formes temporaires les plus fréquentes, les deux autres étant quasiment inexistantes, les deux autres étant quasiment inexistantes. Il n'en a pas toujours été ainsi: en 2001, les contrats de remplacement représentaient 0,7% du total, et ceux à durée déterminée étaient nettement plus répandus puisqu'ils s'appliquaient à 4,5% des travailleurs. Globalement, la part des contrats temporaires a baissé de 3,2 points de pourcentage, soit le recul le plus prononcé de toutes les branches d'activité.

GRAPHIQUE 8 TRAVAIL TEMPORAIRE

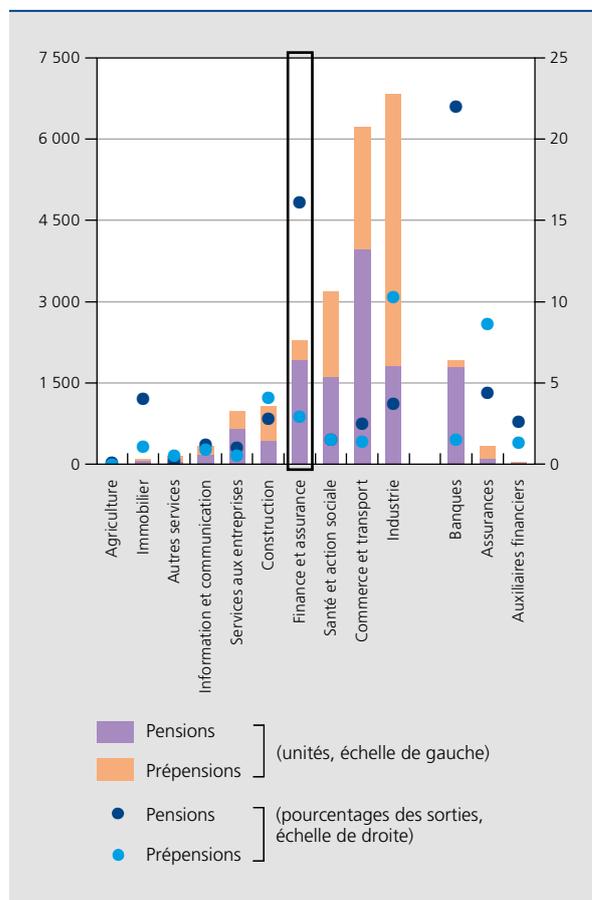
(pourcentages du total des travailleurs inscrits en fin d'exercice, population totale, 2010)



Source : BNB (bilans sociaux).

GRAPHIQUE 9 TRAVAILLEURS AYANT QUITTÉ LEUR ENTREPRISE EN RAISON D'UNE MISE À LA PENSION OU À LA PRÉPENSION (1)

(population totale, 2010)



Source : BNB (bilans sociaux).

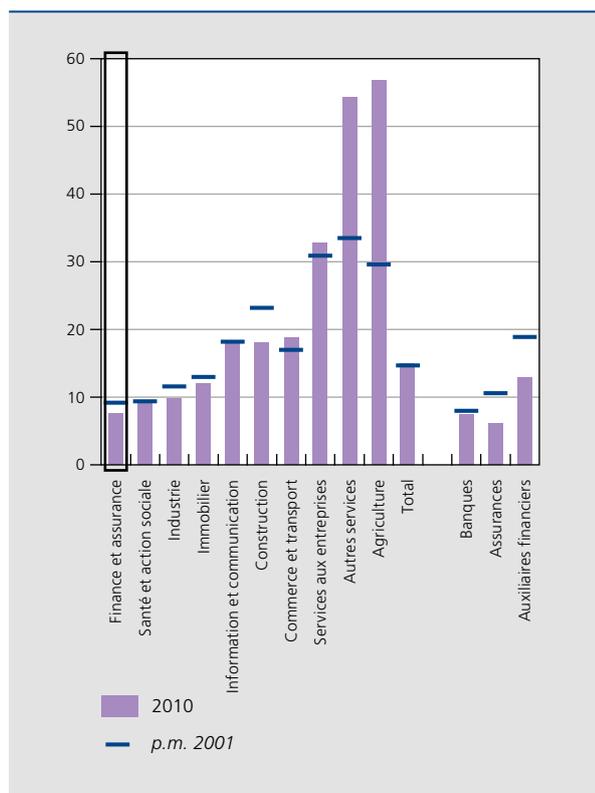
(1) Le régime de prépension est devenu le régime de chômage avec complément d'entreprise à partir du 1^{er} janvier 2012. Cette nouvelle dénomination a été introduite dans les nouveaux formulaires de bilan social applicables à partir de l'exercice 2012.

La prédominance des contrats de travail permanents dans la branche finance et assurance explique l'ampleur relativement limitée de mouvements de personnel. Le nombre d'emplois à la fin de l'exercice 2010 était quasiment identique à celui enregistré un an plus tôt, mais les entrées et les sorties brutes de personnel ont néanmoins concerné environ 14% de l'effectif moyen de 2010. Cela peut sembler beaucoup, mais il n'en est rien en réalité: dans bien des branches d'activité, les mouvements bruts touchent plus de 30% de l'effectif moyen. En moyenne, pour l'ensemble des branches, les embauches ont représenté 57% des effectifs en 2010 et les sorties 54% (1).

(1) Il convient de noter que les données relatives aux mouvements bruts de personnel sont, pour certaines entreprises, manifestement entachées d'erreurs, puisque les flux nets ne correspondent pas toujours à la variation des effectifs d'une fin d'exercice à l'autre. Ceci peut avoir une incidence relativement importante sur les taux d'embauches et de sorties bruts.

GRAPHIQUE 10 TAUX DE ROTATION ⁽¹⁾ DES TRAVAILLEURS PERMANENTS

(pourcentages, population totale, 2010)



Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Rapport entre le nombre de sorties de travailleurs enregistrées au cours de l'exercice et les effectifs en début d'exercice.

Pour les seules entreprises déposant un schéma complet, les taux d'embauches et de sorties bruts sont généralement plus limités encore, car il s'agit d'entreprises souvent plus grandes, plus anciennes et plus stables que celles déposant un schéma abrégé. Dans les firmes de la branche finance et assurance ayant déposé un schéma complet, les entrées ont constitué 11 % de l'effectif moyen et les sorties 12 % en 2010.

Près d'une sortie de personnel sur cinq a été liée à une fin de carrière dans les entreprises de la finance et de l'assurance. C'est d'ailleurs la branche où ces motifs de départ ont représenté la part relative la plus importante des sorties de personnel (19 % au total, soit 16,1 % pour les départs à la pension et 2,9 % supplémentaires via le système des prépensions), devant l'industrie (14,1 %), où ce sont les prépensions qui ont dominé. Dans les autres branches, les fins de carrière correspondaient à moins de 7 % du volume des sorties, et même à moins de 2 % dans les services aux entreprises, les autres services et l'agriculture.

Ce sont principalement les banques qui ont contribué à l'évolution observée dans la branche finance et assurance : 83,4 % des fins de carrière y ont été enregistrées, contre 10,3 % dans les assurances, et moins de 1 % auprès des auxiliaires financiers.

Bien que la part des travailleurs permanents se soit établie à 98 % en 2010 dans les entreprises de la branche finance et assurance déposant un schéma complet, plus d'un tiers des mouvements de personnel enregistrés au cours de cet exercice ont concerné des travailleurs temporaires. Les mouvements de personnel permanent sont donc très restreints. Le taux de rotation du personnel occupé sous contrat à durée indéterminée – soit le nombre de sorties brutes exprimées en pourcentage de l'effectif de départ – y est le plus faible de toutes les branches d'activité. En 2010, il s'est élevé à 7,6 %, contre 15 % en moyenne pour l'ensemble de la population d'analyse. Cette moyenne est largement influencée par les taux observés dans l'agriculture et les autres services (notamment en raison d'une mobilité particulièrement importante des travailleurs des entreprises d'art, de spectacles et d'activités récréatives, en très forte progression par rapport au niveau de 2001), ainsi que dans les services aux entreprises.

Au sein de la branche finance et assurance, l'on observe une plus grande stabilité dans les assurances (6,2 %) et dans les banques (7,5 %), tandis que le taux de rotation des travailleurs occupés par des auxiliaires financiers (12,8 %) est proche de la moyenne.

3.5 Formation

En moyenne, en 2010, 21,5 % des entreprises de la population d'analyse ont complété au moins l'un des trois volets du bilan social relatifs à la formation en entreprise. Dans la branche finance et assurance, ce pourcentage était légèrement inférieur, à 19,4 %. Quel que soit le type de formation (formelle, informelle ou initiale) envisagé, la part relative des entreprises formatrices a été moins élevée dans cette branche qu'en moyenne dans la population totale.

Des comportements sensiblement différents sont néanmoins observés au sein même de la branche. C'est dans les assurances que l'on trouve la proportion la plus importante d'entreprises formatrices, soit plus de huit sur dix, qui déclarent toutes des activités de formation formelle, combinées ou non à d'autres types d'initiatives. Plus d'une banque sur trois organise des activités de formation, tandis que, parmi les auxiliaires financiers, à peine un peu plus d'une entreprise sur dix renseigne de telles initiatives. Dans les assurances comme dans les banques, les sociétés

TABLEAU 8 ENTREPRISES FORMATRICES

(pourcentages du total, sauf mention contraire, population totale, 2010)

	Population totale	dont:			
		Finance et assurance	dont:		
			Banques	Assurances	Auxiliaires financiers
Entreprises formatrices (unités)	21,5 (17 527)	19,4 (745)	36,4 (297)	83,8 (62)	13,1 (386)
dont:					
Entreprises qui organisent des formations de type:					
Formel	16,2	15,6	33,4	83,8	9,0
Moins formel ou informel	7,2	7,0	14,6	51,4	3,8
Initial	5,4	2,3	1,8	4,1	2,4
Entreprises qui combinent différents types de formation					
	6,6	5,2	12,4	51,4	2,0

Source : BNB (bilans sociaux).

qui dispensent de la formation initiale – une entreprise formatrice sur vingt – sont assez rares, alors qu’elles sont une sur cinq parmi les auxiliaires financiers.

La faible proportion d’entreprises déclarant de la formation initiale dans la branche finance et assurance s’explique par la spécificité des compétences requises, lesquelles sont acquises soit au cours d’un cursus spécialisé, soit par le biais de formations internes ou sur le terrain. Le niveau de qualification de la main-d’œuvre, composée à hauteur de plus des deux tiers de diplômés de l’enseignement supérieur, justifie par ailleurs que la formation professionnelle initiale, qui s’adresse aux personnes occupées dans le cadre de systèmes alternant formation et travail en entreprise avec comme objectif l’obtention d’un diplôme, remplisse une fonction marginale dans cette branche. C’est la raison pour laquelle cet aspect de la formation en entreprise ne sera pas abordé dans cette section. L’on se limitera aux activités de formation continue, destinées à élargir ou à compléter les compétences des travailleurs, qu’il s’agisse d’initiatives formelles ou d’activités moins formelles ou informelles.

Un examen attentif des efforts de formation des entreprises montre que la branche finance et assurance se détache clairement des autres, quelle que soit la cible envisagée.

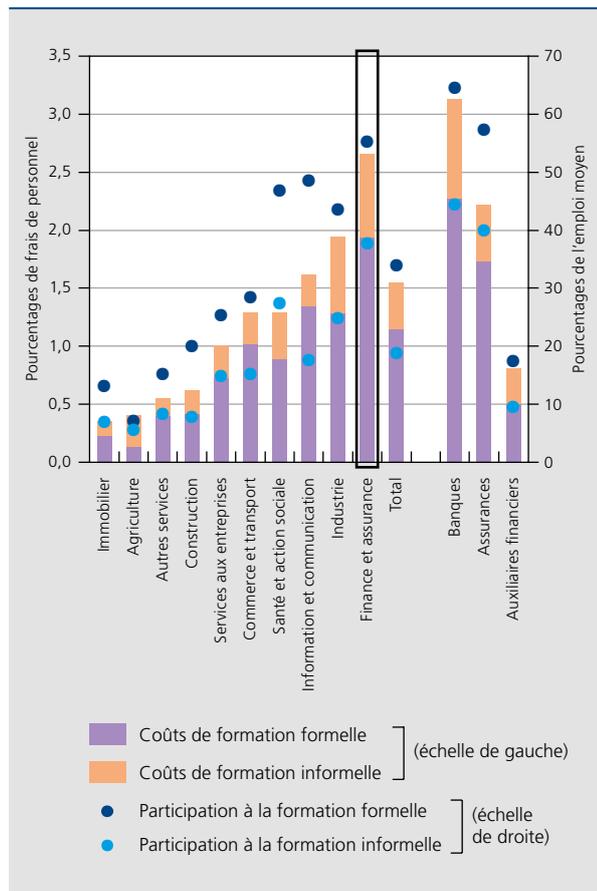
Les coûts liés aux activités de formation formelle totalisent près des trois quarts des dépenses de formation continue de cette branche, ce qui équivaut à 1,94 % des frais de personnel, soit la part relative la plus élevée, loin devant

celle observée dans les branches information et communication (1,35 %), industrie (1,29 %) et commerce et transport (1,02 %). Les dépenses de formation informelle, qui atteignent 0,72 % des frais de personnel dans la branche finance et assurance, sont quant à elles deux fois plus importantes que dans la plupart des autres branches. Globalement, les dépenses de formation continue représentent 2,66 % des frais de personnel dans la branche finance et assurance, excédant ainsi largement l’objectif de 1,9 % défini pour l’ensemble du secteur privé. Seule l’industrie, où ces dépenses se chiffrent à 1,95 % de la masse salariale, dépasse également ce niveau.

Parallèlement, c’est dans la branche finance et assurance que l’on consacre la proportion la plus importante du volume de travail à la formation : en 2010, près de 2 % des heures ouvrées ont été dédiées à la formation continue des travailleurs, parmi lesquelles 41 % aux initiatives de formation informelle. Dans les autres branches d’activité, les travailleurs ont voué entre 0,35 (agriculture, information et communication) et 1,51 % (industrie) de leur temps de travail à de telles activités. C’est aussi dans la branche finance et assurance que les dépenses horaires de formation sont les plus élevées ; une heure de formation formelle y a coûté 90 euros, contre 53 dans l’ensemble de la population d’analyse, tandis que les frais horaires liés aux initiatives de formation informelle se sont établis à 47 euros, contre 37 en moyenne. Il est vrai que les frais de formation incluent la rémunération des travailleurs pendant la durée de leur formation. Étant donné que les

GRAPHIQUE 11 FORMATION CONTINUE

(population totale, 2010)



Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Il s'agit de coûts nets, obtenus en déduisant des coûts bruts les subventions et autres avantages financiers reçus. Les coûts nets de formation formelle comprennent par ailleurs les cotisations payées et les versements à des fonds collectifs.

salaires horaires dans la branche finance et assurance sont les plus élevés de la population d'analyse, cette composante pèse sur le calcul des dépenses de formation.

L'objectif interprofessionnel en matière de participation des travailleurs à la formation est qu'un salarié sur deux y ait accès chaque année. Si l'on ne peut additionner les taux de participation aux formations formelle et informelle, comme on l'a précisé au chapitre 2, l'on peut néanmoins les comparer entre branches. En la matière aussi, la branche finance et assurance enregistre les meilleurs résultats : 55 % des salariés ont suivi une ou plusieurs activités de formation formelle en 2010, soit un taux supérieur à l'objectif, tandis que, dans le même temps, 38 % ont bénéficié d'initiatives de formation informelle. En matière de formation formelle, les branches information et communication, santé et action sociale et industrie ont aussi obtenu un score supérieur à la moyenne, qui était de 37 %. Le taux de participation à la formation

informelle a atteint 20 % pour l'ensemble des entreprises. Il n'a été dépassé que dans les branches santé et action sociale et industrie.

Même si les entreprises formatrices sont proportionnellement plus nombreuses dans les assurances, le niveau de chacun des indicateurs de coût et de participation dans ce groupe de sociétés est plus faible que celui des banques. Ces dernières ont consacré en 2010 l'équivalent de 3,13 % de leur masse salariale à la formation continue de leurs travailleurs, soit 40 % de plus que les entreprises d'assurance, qui en ont dépensé 2,23 %. Près de deux travailleurs sur trois ont pris part à une initiative de formation formelle dans les banques, contre 57 % dans les sociétés d'assurance. La différence est moins marquée en matière de participation à la formation informelle (respectivement 44 et 40 %). Le budget de formation continue des auxiliaires financiers est en revanche sensiblement moins élevé que dans les deux autres groupes d'entreprises : avec 0,81 % des frais de personnel, il est d'ailleurs resté inférieur de plus de 0,7 point de pourcentage à la moyenne de la population en 2010. Les taux de participation des travailleurs aux formations formelle et informelle, à respectivement 17 et 10 %, étaient eux aussi deux fois moins importants que ceux enregistrés en moyenne pour l'ensemble de la population d'analyse.

Conclusions

L'analyse des bilans sociaux réalisée dans le cadre de cet article repose sur une population réduite et constante de 49 006 entreprises, qui occupaient ensemble 1 610 747 personnes en 2011, soit des effectifs en progression de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Cette amélioration s'est produite alors que la croissance de l'activité recommençait à ralentir, de sorte que, entre la fin de 2010 et celle de 2011, le rythme de la hausse ne s'est plus établi qu'à 1 %. C'est principalement la branche de la santé et de l'action sociale qui a soutenu le développement de l'emploi, suivie des services aux entreprises et de l'industrie.

L'augmentation de l'emploi a bénéficié pour les deux tiers à des femmes, qui constituaient 43,4 % des effectifs à la fin de 2011. Le nombre de travailleurs à temps plein s'est accru de 0,9 % entre les 31 décembre 2010 et 2011, et le personnel à temps partiel de 1,3 %, une partie des premiers optant pour un régime de travail à horaire réduit en cours d'année. Le taux de travail à temps partiel est néanmoins demeuré inchangé, à 30,3 %.

Les entreprises unirégionales ont représenté 98 % des firmes la population réduite et rassemblé près de 72 % des travailleurs. L'expansion de l'emploi y a été supérieure à la

moyenne, avec une variation de 1,7 % des effectifs entre les 31 décembre 2010 et 2011. Les entreprises implantées dans plus d'une région, de taille plus importante, ont vu leur personnel se contracter de 0,5 %. Dans l'ensemble, la Flandre a affiché la croissance la plus dynamique, à 1,3 %. En Wallonie, le nombre de personnes occupées a crû de 1 %. En revanche, l'emploi est resté stable à Bruxelles.

Parmi les différentes catégories de personnel auxquelles les entreprises déposant un schéma complet font appel, ce sont les intérimaires qui ont affiché la progression la plus soutenue en 2011, à 10,4 %, contre 1,1 % pour les travailleurs inscrits au registre du personnel. Ces derniers représentaient toutefois 95,5 % de l'ensemble des travailleurs occupés en 2011. La part relative de l'intérim dans l'emploi total s'est élevée en moyenne à 3,6 % ; elle a varié de 0,5 % dans la santé et l'action sociale à près de 6 % dans l'industrie.

Dans les schémas complets, les entreprises sont tenues de préciser les motifs de sortie de leur personnel. Les fins de contrats temporaires et les départs spontanés ont augmenté en 2011, atteignant respectivement 57 et 28,6 % du total. Les licenciements ont été moins nombreux, et leur part dans les sorties de personnel s'est établie à 9,6 %, contre un peu moins de 5 % pour les prépensions et les pensions considérées conjointement. Les premières ont baissé sensiblement, tandis que les secondes ont nettement crû.

En 2011, 41,3 % des travailleurs ont bénéficié d'une formation formelle et 22,5 % ont participé à une formation de type informel ou moins formel, soit des ratios en hausse par rapport à 2010. Les dépenses liées à la formation continue se sont chiffrées à 1,67 % des frais de personnel. L'accroissement de 0,03 point de pourcentage de ce ratio est entièrement attribuable à la formation formelle, dont le budget équivaut aux trois quarts des dépenses de formation continue. Le temps de travail dégagé pour se former est passé de 1,23 à 1,26 % des heures prestées entre 2010 et 2011. La hausse a été plus marquée pour la formation informelle, dont l'importance relative est sensiblement plus grande en termes d'heures que de budget.

La branche finance et assurance a fait l'objet d'une analyse détaillée cette année. Cette dernière repose sur les résultats obtenus pour l'exercice 2010, qui est le dernier pour lequel on dispose de données complètes. La branche occupait près de 114 000 travailleurs en 2010, soit 5,8 % des salariés de la population totale, répartis pour respectivement 64 et 19 % dans les banques et dans les assurances, activités où les grands établissements prédominent, et pour 17 % auprès des auxiliaires financiers,

où la majorité des emplois sont logés dans des firmes de petite taille.

L'essentiel du personnel de la branche se compose d'employés. L'on y trouve une proportion de travailleurs hautement qualifiés nettement supérieure à la moyenne, soit 64 %, contre 29 %. Le nombre de femmes – 52 % des effectifs en 2010, soit davantage que dans l'ensemble des entreprises – y a augmenté au cours de la dernière décennie, tandis que l'emploi masculin s'est inscrit en recul. Cette féminisation est allée de pair avec une hausse du travail à temps partiel, dont la part relative a progressé de plus de 10 points de pourcentage, pour s'établir à 27,7 %, un niveau qui reste néanmoins inférieur à la moyenne.

Un salarié occupé à temps plein dans la branche finance et assurance a travaillé 1 467 heures au cours de l'exercice 2010, soit 3 % de moins que la moyenne. En revanche, une heure de travail y a coûté 50 % de plus que dans l'ensemble de la population. À 53,5 euros l'heure, ce coût horaire est le plus élevé de toutes les branches d'activité.

L'emploi dans la branche finance et assurance peut être qualifié de stable, dans la mesure où 98 % des salariés ont un contrat à durée indéterminée et où les entrées comme les sorties de personnel n'ont pas dépassé 14 % des effectifs en 2010, contre plus de 50 % en moyenne. Dans les firmes déposant un schéma complet, largement dominantes dans les banques et les assurances, plus d'un tiers des sorties se rapportent néanmoins à des travailleurs temporaires, de sorte que les effectifs permanents enregistrent un rythme de remplacement réduit : en 2010, le taux de rotation de ces travailleurs s'est établi à 7,6 %, soit un niveau inférieur de moitié à la moyenne. Témoignant par ailleurs de la profonde transformation de la branche, près d'une sortie de personnel sur cinq a concerné des fins de carrière, principalement des départs à la pension, contre un peu moins de 5 % en moyenne dans l'ensemble des entreprises.

Bien que la proportion d'entreprises formatrices dans la branche finance et assurance soit inférieure à la moyenne, les principaux indicateurs de formation y atteignent les niveaux les plus élevés, dépassant pour la plupart les objectifs fixés pour l'ensemble du secteur privé. Les dépenses liées à la formation continue (hors formation initiale) y ont représenté 2,66 % des frais de personnel en 2010, soit 1,94 % pour la formation formelle et 0,72 % pour la formation informelle. Seule l'industrie a aussi excédé l'objectif interprofessionnel de 1,9 %. Le taux de participation a atteint 55 % pour la formation formelle – soit au-delà des 50 % visés – et 38 % pour la formation informelle, soit largement plus que les niveaux observés pour l'ensemble de la population.

Annexe méthodologique

1. Principes méthodologiques ayant présidé à la constitution des populations d'entreprises

Les principes méthodologiques ayant présidé à la constitution des populations d'entreprises destinées à l'analyse des bilans sociaux sont décrits en détail dans l'annexe 1 de l'article « Le bilan social 2005 » paru dans la Revue économique de décembre 2006 et disponible sur le site internet de la Banque nationale de Belgique (www.nbb.be).

Dans le souci de pouvoir s'appuyer sur des données fiables et cohérentes, ne sont pris en considération que les bilans sociaux des entreprises ayant satisfait à une série de critères. En particulier, l'exercice comptable doit compter douze mois et être clôturé au 31 décembre; les entreprises doivent relever du secteur privé⁽¹⁾, occuper au moins un travailleur ETP, et leur activité économique et leur localisation doivent être clairement identifiées⁽²⁾; il ne peut y avoir de différences entre les données communiquées dans le bilan social et dans les comptes annuels⁽³⁾; les entreprises présentant des valeurs aberrantes en matière de frais de personnel horaires ou de durée de travail sont éliminées; les anomalies observées en matière de formation⁽⁴⁾ et de recours à des travailleurs intérimaires sont neutralisées.

Il découle de l'application de ces principes méthodologiques que le nombre de bilans sociaux retenus pour effectuer l'analyse dans le cadre du présent article est, pour chaque exercice, sensiblement plus faible que le nombre total de bilans sociaux déposés auprès de la Centrale des bilans. À la fin du processus de sélection, la population totale pour l'exercice 2010 comptait 81 651 entreprises qui occupaient en moyenne 1 965 238 travailleurs salariés.

L'analyse des résultats des bilans sociaux déposés pour 2011 se fonde en outre sur une population réduite⁽⁵⁾ et constante⁽⁶⁾, ce qui diminue encore la couverture de la population d'analyse au regard des bilans déposés auprès de la Centrale des bilans. Les résultats présentés dans cet article reflètent par conséquent les évolutions enregistrées au sein d'une population stable entre les exercices 2010 et 2011 et peuvent donc différer de celles qui seront observées, après la clôture définitive, pour l'ensemble des entreprises ayant déposé un bilan social⁽⁷⁾.

La population réduite constante compte 49 006 sociétés qui, ensemble, employaient en moyenne 1 586 930 salariés en 2010, ce qui correspond à 81 % des effectifs de la population totale, même si le nombre d'entreprises retenues dans la population réduite ne représente que 60 % de la population totale. Le nombre de travailleurs occupés dans les entreprises de la population réduite s'élève par ailleurs à 61 % de l'emploi salarié privé recensé dans les comptes nationaux.

La représentativité selon le critère de l'emploi varie en fonction de la branche d'activité. Exprimée en pourcentage du nombre de salariés occupés dans les entreprises de la population totale, elle est plus faible dans les branches où prédominent les entreprises de petite taille, dont les comptes annuels sont souvent déposés et/ou traités plus tardivement. C'est notamment le cas dans l'agriculture et dans l'hébergement et la restauration.

(1) L'emploi dans le secteur privé est défini comme l'emploi enregistré dans l'économie totale (S1), duquel on soustrait l'emploi dans le secteur public (S13) et dans le secteur des ménages (S14). De ce concept, sont également exclues les entreprises relevant des branches NACE-BEL 84 (administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire) et 85 (enseignement). La branche NACE-BEL 78 (activités liées à l'emploi), qui contient notamment les agences de travail temporaire, est également exclue.

(2) Les entreprises dont l'activité ou l'adresse est inconnue sont exclues de la population.

(3) Ceci revient à exclure les entreprises dont une partie des travailleurs sont occupés à l'étranger ou ne figurent pas au registre du personnel (personnel statutaire).

(4) À partir de l'exercice 2010, la Centrale des bilans a mis en place des contrôles de qualité renforcés sur les rubriques relatives à la formation. Les contrôles en aval qui demeurent sont dès lors avant tout destinés à vérifier que les évolutions observées dans les entreprises de la population réduite ne sont pas biaisées par des erreurs ou des changements méthodologiques.

(5) Les entreprises disposent de sept mois à compter de la date de clôture de l'exercice comptable pour déposer leur bilan social auprès de la Centrale des bilans. Compte tenu du délai lié à la vérification des données, tous les bilans sociaux relatifs à l'exercice 2011 n'étaient pas disponibles le 13 septembre 2012, date à laquelle les données ont été extraites.

(6) Les entreprises qui n'ont pas déposé de bilan social pour l'une des deux années sont exclues de la population réduite.

(7) Étant donné que les comptes annuels des grandes entreprises sont traités prioritairement par la Centrale des bilans et que les petites entreprises sont plus nombreuses à déposer leurs comptes tardivement, les résultats basés sur la population réduite présentent un biais en faveur des grandes entreprises.

TABLEAU 1 REPRÉSENTATIVITÉ DE LA POPULATION RÉDUITE EN 2010

	Nombre de personnes occupées			Représentativité de la population réduite	
	Dans les comptes nationaux ⁽¹⁾	Dans les bilans sociaux ⁽²⁾		Pourcentages de l'emploi salarié privé ⁽¹⁾	Pourcentages de la population totale
		Population totale	Population réduite		
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) / (1)	(5) = (3) / (2)
Selon le critère de l'emploi	2 621 806	1 965 238	1 586 930	60,5	80,8
Agriculture, sylviculture et pêche	12 216	5 927	3 713	30,4	62,6
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	557 487	438 541	376 089	67,5	85,8
Industries extractives	2 917	2 657	2 324	79,7	87,5
Industrie manufacturière	508 597	394 263	337 416	66,3	85,6
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	20 701	19 835	19 077	92,2	96,2
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	25 272	21 787	17 272	68,3	79,3
Construction	204 992	147 658	107 462	52,4	72,8
Commerce, transports, hébergement et restauration	766 456	536 017	409 261	53,4	76,4
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	476 217	306 761	226 980	47,7	74,0
Transports et entreposage	194 823	168 044	149 574	76,8	89,0
Hébergement et restauration	95 416	61 211	32 707	34,3	53,4
Information et communication	89 522	70 699	62 071	69,3	87,8
Activités financières et d'assurance	127 657	113 816	104 229	81,6	91,6
Activités immobilières	16 526	11 809	8 748	52,9	74,1
Services aux entreprises	298 674	185 060	137 217	45,9	74,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	135 063	87 135	66 569	49,3	76,4
Activités de services administratifs et de soutien ⁽³⁾	163 611	97 925	70 648	43,2	72,1
Santé humaine et action sociale	454 298	410 421	344 987	75,9	84,1
Culture, loisirs et autres services	93 978	45 290	33 153	35,3	73,2
Arts, spectacles et activités récréatives	28 062	15 072	10 652	38,0	70,7
Autres activités de services	65 916	30 218	22 502	34,1	74,5
Selon le critère du nombre d'entreprises	n.	81 651	49 006	n.	60,0

Sources: ICN, BNB (bilans sociaux).

(1) Emploi salarié dans le secteur privé, soit l'emploi salarié enregistré dans l'économie totale (S1), duquel on soustrait l'emploi salarié dans le secteur public (S13) et dans le secteur des ménages (S14). De ce concept, sont également exclus les travailleurs occupés dans les branches NACE-BEL 84 (administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire) et 85 (enseignement).

(2) Nombre moyen de travailleurs, soit la somme des rubriques 1001 (travailleurs à temps plein) et 1002 (travailleurs à temps partiel).

(3) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Par ailleurs, certaines catégories d'entreprises ou emplois ne figurent pas dans la population d'analyse. C'est le cas des ASBL employant moins de 20 personnes, lesquelles ne sont pas soumises à l'obligation de déposer un bilan social. De même, les travailleurs salariés occupés par des employeurs non constitués en société ne sont pas repris, puisque seules les sociétés sont tenues de déposer un bilan social. Il en résulte que la représentativité exprimée en pourcentage de l'emploi recensé dans les comptes nationaux est particulièrement faible dans les branches où ces entreprises ou ces travailleurs sont proportionnellement plus nombreux, notamment l'agriculture, l'hébergement et la restauration, les arts, spectacles et activités récréatives, et les autres activités de services.

TABLEAU 2 CARACTÉRISTIQUES DES POPULATIONS TOTALE ET RÉDUITE POUR L'EXERCICE 2010

(pourcentages du total, sauf mention contraire)

	Population totale		Population réduite	
	Nombre d'entreprises	Nombre de travailleurs occupés ⁽¹⁾	Nombre d'entreprises	Nombre de travailleurs occupés ⁽¹⁾
p.m. Unités	81 651	1 965 238	49 006	1 586 930
Ventilation selon la branche d'activité				
Agriculture	0,9	0,3	0,8	0,2
Industrie	11,9	22,3	13,2	23,7
Construction	15,5	7,5	14,6	6,8
Commerce et transports	39,8	27,3	38,4	25,8
Information et communication	2,7	3,6	2,9	3,9
Activités financières et d'assurance	4,7	5,8	4,8	6,6
Activités immobilières	1,9	0,6	1,8	0,6
Services aux entreprises ⁽²⁾	13,4	9,4	13,5	8,6
Santé humaine et action sociale	5,2	20,9	6,1	21,7
Autres services	4,1	2,3	4,0	2,1
Ventilation selon la taille de l'entreprise⁽³⁾				
Petites entreprises (50 ETP au plus)	94,3	33,5	91,9	27,4
Moyennes entreprises (plus de 50 à 250 ETP)	4,6	21,7	6,5	22,9
Grandes entreprises (plus de 250 ETP)	1,0	44,8	1,6	49,7

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Nombre moyen de travailleurs, soit la somme des rubriques 1001 (travailleurs à temps plein) et 1002 (travailleurs à temps partiel).

(2) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

(3) Déterminée en fonction de la valeur de la rubrique 1003 (travailleurs ETP) en 2010.

Dans la population d'analyse, la ventilation des entreprises par branche d'activité est effectuée sur la base des sections et divisions NACE-BEL figurant à l'annexe 2. Pour faciliter la lecture, les intitulés des branches ont été simplifiés. Au total, les travailleurs de la branche commerce et transport représentent 26 % du personnel de la population réduite et ceux de l'industrie 24 %. La santé et l'action sociale occupent 22 % des salariés. Les autres branches ont une importance relative plus réduite, à savoir 9 % pour les services aux entreprises, 7 % tant pour la branche finance et assurance que pour la construction, 4 % pour l'information et la communication et 2 % pour les autres services. Les branches de l'immobilier et de l'agriculture sont marginales (moins de 1 %).

Le classement des entreprises par taille repose sur le nombre moyen de travailleurs exprimé en équivalents temps plein (ETP) observé en 2010. Les petites entreprises, comptant 50 ETP au plus, soit 92 % des sociétés de la population réduite, emploient 27 % des effectifs de cette dernière, ce qui constitue un pourcentage nettement inférieur aux 34 % enregistrés pour la population totale. Les sociétés de taille moyenne, occupant plus de 50 à 250 ETP, rassemblent 23 % des effectifs de la population réduite, soit un point de pourcentage de plus que la proportion observée pour la population totale. Les grandes entreprises, comptant plus de 250 ETP, emploient en revanche près de la moitié des travailleurs de la population réduite, contre 45 % pour la population totale. Les évolutions esquissées à partir de la population réduite sont par conséquent influencées par la surreprésentation des grandes entreprises.

2. Méthodologie ayant présidé à la ventilation régionale des bilans sociaux

Les populations d'analyse ont fait l'objet d'une ventilation régionale dans le cadre de cet article. Pour les exercices 1998 à 2010, les clés de répartition sont celles appliquées par l'ICN pour la régionalisation des comptes nationaux de l'emploi de l'année correspondante. La clé de répartition pour l'année 2011 n'étant pas encore disponible, c'est celle relative à 2010 qui a été utilisée pour régionaliser la population réduite, tant pour l'exercice 2010 que pour l'exercice 2011.

Les entreprises unirégionales sont celles dont le siège social et le (ou les) siège(s) d'exploitation se situent dans une seule région. En 2010, la population réduite comptait 48 057 entreprises unirégionales, soit 98 % des firmes. Ces sociétés sont généralement de taille assez réduite: elles occupaient en moyenne 23 travailleurs. Les 949 entreprises restantes, dites multirégionales, étaient implantées dans plus d'une région. Elles employaient en moyenne 486 personnes.

En ce qui concerne les firmes présentes dans plusieurs régions, la méthode de répartition proportionnelle, qui consiste à ventiler les données du bilan social entre les différentes régions où la firme est active, n'a été appliquée que pour le nombre de travailleurs occupés au 31 décembre (cf. Chapitre 1, Section 1.2). C'est en effet la variable qui se rapproche le plus des données de base par établissement collectées par l'ONSS (soit le nombre d'emplois à la fin du quatrième trimestre) qui sont utilisées par l'ICN pour régionaliser les comptes nationaux de l'emploi. Pour les autres rubriques du bilan social, cette clé de répartition n'est pas totalement satisfaisante. C'est le cas, par exemple, pour l'emploi ventilé par

TABLEAU 3 STRUCTURE RÉGIONALE DE L'EMPLOI EN 2010⁽¹⁾
(pourcentages du total, sauf mention contraire, population réduite)

	Entreprises unirégionales				Entreprises multirégionales	Total
	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Total		
Nombre d'entreprises (unités)	4 833	31 549	11 675	48 057	949	49 006
Nombre de travailleurs (unités)	109 887	729 273	286 408	1 125 568	461 362	1 586 930
Nombre moyen de travailleurs par entreprise (unités)	22,7	23,1	24,5	23,4	486,2	32,4
Ventilation par branche d'activité						
Agriculture	0,0	0,4	0,3	0,3	0,0	0,2
Industrie	8,6	29,0	25,9	26,2	17,5	23,7
Construction	4,7	8,9	9,1	8,5	2,4	6,8
Commerce et transport	22,7	23,1	19,0	22,0	35,0	25,8
Information et communication	7,6	2,7	1,7	2,9	6,3	3,9
Finance et assurance	9,9	1,5	1,4	2,3	17,0	6,6
Immobilier	1,9	0,5	1,0	0,8	0,0	0,6
Services aux entreprises ⁽²⁾	14,2	7,1	6,5	7,7	11,1	8,6
Santé et action sociale	23,9	24,8	33,1	26,8	9,4	21,7
Autres services	6,5	1,9	2,1	2,4	1,2	2,1
Ventilation par taille⁽³⁾						
Petites entreprises	41,5	37,5	37,1	37,8	2,1	27,4
Moyennes entreprises	32,5	28,9	26,4	28,6	8,9	22,9
Grandes entreprises	26,0	33,6	36,5	33,6	89,0	49,7

Source: BNB (bilans sociaux).

(1) Calculé au départ du nombre moyen de travailleurs, soit la somme des rubriques 1001 (travailleurs à temps plein) et 1002 (travailleurs à temps partiel).

(2) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

(3) Déterminée en fonction de la valeur de la rubrique 1003 (travailleurs ETP) en 2010.

genre, par diplôme ou selon le contrat de travail. Le comportement des différents sites d'exploitation d'une même firme peut en effet sensiblement varier suivant leur activité et leur mode d'organisation propre. Dans le cas de la formation ou du travail intérimaire, la localisation de la firme, de même que l'offre de formation ou de travail intérimaire disponible, peuvent également jouer un rôle. Il n'est dès lors pas opportun d'utiliser une clé de répartition uniforme pour toutes les rubriques. Par conséquent, les entreprises multirégionales restent un groupe distinct des entreprises unirégionales pour toutes les variables, sauf pour le nombre total de travailleurs occupés au 31 décembre.

Si les entreprises unirégionales se distinguent des multirégionales par leur taille plus réduite, elles s'en différencient aussi par leurs spécialisations respectives. Les entreprises multirégionales occupent proportionnellement plus de travailleurs dans les branches commerce et transport et finance et assurance que les entreprises unirégionales, tandis que les branches de l'industrie et des services aux entreprises y sont proportionnellement moins développées. Au sein même des entreprises unirégionales, l'on observe également des différences de spécialisation entre les entreprises implantées à Bruxelles, davantage orientées vers les services, et celles établies en Flandre ou en Wallonie, qui ont une vocation industrielle plus marquée. Cette hétérogénéité explique partiellement les écarts enregistrés entre les régions pour les indicateurs figurant aux annexes 11 à 13.

Annexe 2

Classification des entreprises par branche d'activité

Le classement des entreprises par branche d'activité repose sur le code d'activité figurant dans le répertoire des entreprises établi par la Banque nationale dans le cadre de l'élaboration des comptes nationaux, lequel contient une série d'informations administratives relatives aux entreprises actives au cours d'une année. Le répertoire relatif à l'année 2010, basé sur la nomenclature NACE-BEL 2008, a été choisi comme référence pour déterminer l'appartenance sectorielle et la branche d'activité des entreprises pour l'ensemble des exercices 1998 à 2011. Les entreprises qui ne figurent pas dans le répertoire 2010 conservent le code d'activité attribué dans les répertoires précédents ou, à défaut, par la Centrale des bilans.

Les descriptions données dans l'article sont généralement basées sur une ventilation en dix branches. Les intitulés de ces branches ont été simplifiés pour faciliter la lecture (colonne « Intitulé abrégé »). Dans les annexes 3 à 10, la ventilation en dix branches est détaillée pour faire apparaître les sections A à S de la nomenclature NACE-BEL 2008.

CLASSIFICATION UTILISÉE POUR L'ANALYSE DES BILANS SOCIAUX ET LISTE DES SECTIONS ET DIVISIONS DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS NACE-BEL

Intitulé	Intitulé abrégé	Section	Division
Agriculture, sylviculture et pêche	Agriculture	A	01-03
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	Industrie	B-E	05-39
Industries extractives		B	05-09
Industrie manufacturière		C	10-33
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		D	35
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution		E	36-39
Construction	Construction	F	41-43
Commerce, transports, hébergement et restauration	Commerce et transport	G-I	45-56
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles		G	45-47
Transports et entreposage		H	49-53
Hébergement et restauration		I	55-56
Information et communication	Information et communication	J	58-63
Activités financières et d'assurance	Finance et assurance	K	64-66
Activités immobilières	Immobilier	L	68
Services aux entreprises ⁽¹⁾	Services aux entreprises	M-N	69-82
Activités spécialisées, scientifiques et techniques		M	69-75
Activités de services administratifs et de soutien ⁽¹⁾		N	77-82
Santé humaine et action sociale	Santé et action sociale	Q	86-88
Culture, loisirs et autres services	Autres services	R-S	90-96
Arts, spectacles et activités récréatives		R	90-93
Autres activités de services		S	94-96

(1) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 3

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL ENTRE 2010 ET 2011 DANS LES ENTREPRISES DE LA POPULATION RÉDUITE

	Équivalents temps plein			Nombre de personnes						
	Emploi moyen		Emploi au 31 décembre	Emploi moyen						Emploi au 31 décembre
	Unités	%		À temps plein		À temps partiel		Total		
			Unités	%	Unités	%	Unités	%	Unités	%
Agriculture, sylviculture et pêche	138	4,3	0,0	132	5,4	-30	-2,4	102	2,8	-1,4
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	3 575	1,0	0,8	3 465	1,1	119	0,2	3 584	1,0	0,8
Industries extractives	53	2,3	3,1	43	2,0	14	8,0	57	2,5	3,3
Industrie manufacturière	3 170	1,0	0,7	3 170	1,1	-22	-0,0	3 148	0,9	0,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	93	0,5	0,9	30	0,2	84	5,0	114	0,6	0,8
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution . . .	259	1,6	1,9	223	1,5	43	2,1	266	1,5	1,9
Construction	1 696	1,6	0,8	1 395	1,4	409	5,2	1 805	1,7	0,8
Commerce, transports, hébergement et restauration . . .	3 164	0,9	0,6	3 063	1,1	-58	-0,0	3 005	0,7	0,4
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	2 541	1,3	0,8	2 552	1,6	-427	-0,6	2 125	0,9	0,9
Transports et entreposage	-20	-0,0	1,1	117	0,1	-1	-0,0	116	0,1	-0,3
Hébergement et restauration . . .	644	2,7	-0,3	394	2,6	370	2,1	764	2,3	0,6
Information et communication . . .	214	0,4	-0,0	837	1,7	-838	-7,2	-1	-0,0	-0,3
Activités financières et d'assurance	252	0,3	0,2	226	0,3	-104	-0,4	122	0,1	0,2
Activités immobilières	146	1,9	2,1	94	1,5	127	5,3	221	2,5	1,2
Services aux entreprises	4 406	3,7	2,9	3 242	3,7	1 603	3,2	4 846	3,5	2,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques . . .	2 478	4,0	3,1	2 210	4,3	291	1,9	2 501	3,8	2,7
Activités de services administratifs et de soutien ⁽¹⁾	1 929	3,4	2,6	1 032	2,8	1 312	3,8	2 345	3,3	2,3
Santé humaine et action sociale	7 639	2,8	2,1	3 277	2,2	6 191	3,2	9 468	2,7	2,0
Culture, loisirs et autres services	569	2,1	1,3	374	1,8	292	2,3	666	2,0	1,1
Arts, spectacles et activités récréatives	185	2,1	0,4	140	2,0	90	2,4	230	2,2	0,2
Autres activités de services	384	2,0	1,7	234	1,7	202	2,3	437	1,9	1,5
Total	21 799	1,5	1,1	16 106	1,5	7 711	1,6	23 817	1,5	1,0

Source: BNB (bilans sociaux).

(1) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 4

HEURES OUVRÉES PAR LES TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Unités, par an (population totale)									Pourcentages de variation entre 2010 et 2011 (population réduite)		
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010			Par équi- valent temps plein	Par travail- leur à temps plein	Par travail- leur à temps partiel
	Par équivalent temps plein						Par équi- valent temps plein	Par travail- leur à temps plein	Par travail- leur à temps partiel			
Agriculture, sylviculture et pêche	1 600	1 561	1 612	1 602	1 628	1 613	1 642	1 628	960	0,9	1,4	2,3
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	1 532	1 516	1 520	1 523	1 513	1 447	1 492	1 493	1 019	0,4	0,5	-0,4
Industries extractives	1 491	1 464	1 479	1 500	1 509	1 447	1 437	1 436	1 054	3,2	3,1	3,0
Industrie manufacturière	1 537	1 518	1 522	1 524	1 513	1 440	1 490	1 492	1 013	0,5	0,6	-0,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1 349	1 368	1 400	1 446	1 465	1 466	1 485	1 484	1 154	-0,8	-0,6	-4,0
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution . . .	1 615	1 628	1 597	1 572	1 560	1 547	1 541	1 541	1 041	0,0	-0,0	1,0
Construction	1 472	1 448	1 450	1 452	1 467	1 433	1 420	1 414	993	3,3	3,5	0,5
Commerce, transports, hébergement et restauration . . .	1 608	1 582	1 579	1 577	1 576	1 555	1 559	1 565	917	0,0	-0,0	0,3
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	1 610	1 599	1 590	1 590	1 591	1 575	1 579	1 587	974	0,1	-0,2	2,0
Transports et entreposage . . .	1 615	1 559	1 565	1 560	1 554	1 528	1 530	1 540	980	-0,2	0,2	-2,9
Hébergement et restauration . .	1 562	1 562	1 564	1 558	1 556	1 531	1 538	1 515	694	0,1	0,6	0,2
Information et communication . .	1 631	1 610	1 606	1 602	1 605	1 599	1 600	1 609	1 024	-0,3	-0,3	-1,5
Activités financières et d'assurance	1 444	1 429	1 424	1 441	1 442	1 430	1 446	1 467	945	0,1	-0,3	2,4
Activités immobilières	1 607	1 601	1 589	1 589	1 600	1 573	1 567	1 564	942	-0,2	-0,2	-1,5
Services aux entreprises	1 606	1 589	1 587	1 590	1 600	1 566	1 567	1 580	948	-0,1	0,3	-0,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques . . .	1 663	1 640	1 637	1 641	1 647	1 623	1 623	1 622	1 062	-0,2	0,1	-1,2
Activités de services administratifs et de soutien ⁽¹⁾	1 548	1 536	1 533	1 532	1 548	1 506	1 510	1 519	904	0,1	0,5	-0,2
Santé humaine et action sociale	1 524	1 497	1 482	1 490	1 487	1 462	1 469	1 454	922	-0,7	-0,6	-0,4
Culture, loisirs et autres services	1 557	1 569	1 561	1 573	1 571	1 561	1 563	1 558	876	-0,3	0,1	-1,0
Arts, spectacles et activités récréatives	1 592	1 619	1 602	1 617	1 606	1 606	1 592	1 590	765	0,8	1,2	-0,8
Autres activités de services . . .	1 543	1 547	1 542	1 551	1 554	1 540	1 549	1 546	921	-0,8	-0,5	-1,1
Total	1 552	1 532	1 529	1 532	1 530	1 497	1 511	1 512	936	0,2	0,4	-0,1

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 5

VENTILATION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL SELON LE CONTRAT DE TRAVAIL ET LE GENRE

(pourcentages du total de l'emploi au 31 décembre)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010	2011
	(population totale)							(population réduite)	
Selon le contrat de travail									
Contrat à durée indéterminée	94,0	93,9	93,5	93,6	93,5	93,8	93,5	94,0	93,7
Contrat à durée déterminée	4,9	5,0	5,3	5,3	5,4	5,1	5,4	4,8	5,1
Agriculture, sylviculture et pêche	5,6	6,7	6,3	12,8	11,2	10,9	10,7	9,2	5,2
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	3,8	3,9	4,4	4,7	4,4	2,9	3,6	3,5	4,0
Industries extractives	6,0	6,2	8,2	6,9	6,1	4,5	4,9	4,7	4,9
Industrie manufacturière	3,7	3,7	4,3	4,6	4,4	2,8	3,6	3,5	4,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6,7	7,2	7,3	6,6	6,0	5,3	4,7	4,7	4,5
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3,4	3,0	3,8	3,0	2,9	2,1	2,4	2,4	2,5
Construction	2,7	2,9	3,2	3,3	3,5	3,7	3,6	2,7	2,7
Commerce, transports, hébergement et restauration	5,6	6,2	6,0	6,0	6,5	6,6	6,8	5,8	6,3
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	5,7	6,1	5,8	5,9	6,6	6,5	7,5	7,1	7,6
Transports et entreposage	3,3	3,4	3,2	3,3	3,3	3,3	2,5	2,2	2,5
Hébergement et restauration	12,6	15,0	15,6	14,9	15,9	15,9	14,9	12,9	13,8
Information et communication	3,7	3,6	3,8	3,1	3,0	2,5	2,4	2,2	3,3
Activités financières et d'assurance	3,0	2,8	2,8	2,5	2,0	2,0	1,9	1,7	1,6
Activités immobilières	4,4	4,1	4,2	5,0	5,1	5,4	5,3	1,7	1,6
Services aux entreprises	3,8	4,3	4,3	4,6	3,8	3,8	4,0	3,3	3,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,8	3,4	3,8	3,4	3,3	3,4	3,6	2,7	2,7
Activités de services administratifs et de soutien ⁽¹⁾	3,7	5,1	4,8	5,7	4,3	4,2	4,3	3,8	3,3
Santé humaine et action sociale	7,7	7,4	7,6	7,5	7,7	7,4	7,6	7,4	7,4
Culture, loisirs et autres services	6,7	7,6	7,6	8,2	9,0	10,1	10,7	9,7	9,3
Arts, spectacles et activités récréatives	7,9	10,4	9,7	9,2	11,3	13,0	13,6	12,0	11,5
Autres activités de services	6,1	6,3	6,7	7,7	7,8	8,8	9,3	8,6	8,3
Contrat de remplacement	1,0	0,9	1,1	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1
Contrat pour l'exécution d'un travail défini	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
Selon le genre									
Hommes	60,7	60,9	59,3	58,9	58,0	57,1	56,4	56,8	56,6
Femmes	39,3	39,1	40,7	41,1	42,0	42,9	43,6	43,2	43,4

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 6

VENTILATION DE L'EMPLOI SELON LE STATUT DES TRAVAILLEURS DANS LES ENTREPRISES DÉPOSANT UN SCHÉMA COMPLET

(pourcentages de l'emploi moyen exprimé en ETP)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010	2011
	(population totale)							(population réduite)	
Travailleurs inscrits au registre du personnel . . .	95,8	95,6	93,7	93,5	93,8	96,3	95,6	95,7	95,5
Personnel intérimaire	3,1	3,3	3,7	4,0	3,7	2,8	3,3	3,3	3,6
Agriculture, sylviculture et pêche	7,1	5,1	8,0	7,8	8,4	8,6	5,1	4,4	5,0
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	5,2	5,2	6,1	6,3	5,8	4,1	5,5	5,3	5,8
Industries extractives	2,3	2,5	2,8	3,2	3,4	2,2	2,7	2,3	3,2
Industrie manufacturière	5,4	5,4	6,3	6,5	6,0	4,2	5,7	5,5	6,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,2	2,5	1,5	1,7	1,4	1,6	1,7	1,0	0,9
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	5,5	5,5	6,3	6,7	6,3	5,5	6,2	5,3	5,1
Construction	1,2	1,6	2,0	2,1	2,0	1,8	1,8	1,5	1,9
Commerce, transports, hébergement et restauration	3,5	3,8	4,2	4,5	4,7	3,9	4,3	4,3	4,8
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	3,8	3,9	4,3	4,5	4,4	3,8	4,2	4,4	4,7
Transports et entreposage	3,1	3,7	4,0	4,4	4,8	3,8	4,2	4,1	4,9
Hébergement et restauration	4,0	4,3	6,1	7,7	7,1	5,5	6,7	6,1	5,7
Information et communication	2,2	2,5	2,7	3,1	3,1	2,5	2,5	2,5	2,6
Activités financières et d'assurance	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0	0,6	0,8	0,8	0,8
Activités immobilières	1,5	1,6	1,6	2,0	2,2	1,7	1,9	2,0	1,6
Services aux entreprises	3,1	3,2	3,9	4,4	3,9	2,9	3,4	3,6	3,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3,4	3,2	3,8	4,0	4,1	3,2	3,8	4,0	3,9
Activités de services administratifs et de soutien ⁽¹⁾	2,9	3,2	4,0	4,9	3,6	2,7	3,1	3,2	3,6
Santé humaine et action sociale	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Culture, loisirs et autres services	3,0	3,5	3,9	4,2	4,4	3,9	4,2	4,3	4,1
Arts, spectacles et activités récréatives	3,6	4,2	4,1	3,7	3,9	3,5	3,5	3,6	4,1
Autres activités de services	2,7	3,2	3,8	4,4	4,5	4,2	4,5	4,6	4,0
Personnes mises à la disposition de l'entreprise⁽²⁾	1,1	1,1	2,6	2,6	2,5	0,9	1,0	1,0	0,9

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

(2) Les travailleurs liés à une entreprise par une inscription dans le registre du personnel de celle-ci et qui sont mis à la disposition d'une autre entreprise soumise à l'obligation de dépôt d'un bilan social sont comptabilisés deux fois.

Annexe 7

FRAIS DE PERSONNEL PAR ETP⁽¹⁾

	Euros, par an (population totale)							Pourcentages de variation entre 2010 et 2011 (population réduite)
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Agriculture, sylviculture et pêche	32 039	31 350	30 999	30 720	31 647	32 526	33 213	3,6
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	51 127	52 198	54 000	55 890	57 816	57 154	59 953	4,2
Industries extractives	46 199	46 711	48 001	50 636	52 480	52 776	53 527	6,8
Industrie manufacturière	49 982	51 031	52 852	54 680	56 458	55 645	58 637	3,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	85 459	86 430	89 656	91 871	97 968	92 629	93 484	13,7
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	46 348	48 305	47 917	49 260	51 211	52 850	53 306	5,7
Construction	37 997	38 201	39 391	40 473	42 527	43 076	43 138	6,6
Commerce, transports, hébergement et restauration	41 578	42 838	44 124	45 387	47 332	48 685	48 795	3,2
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	42 462	43 559	44 873	46 380	48 228	49 615	49 636	3,4
Transports et entreposage	43 038	44 785	46 180	47 209	49 586	50 866	51 173	3,1
Hébergement et restauration	28 239	28 710	29 534	30 042	31 707	33 401	34 267	2,7
Information et communication	59 493	60 000	62 035	63 566	66 217	68 107	68 828	3,0
Activités financières et d'assurance	67 684	69 296	71 200	73 275	77 337	78 201	77 997	3,1
Activités immobilières	41 696	41 875	43 239	43 876	46 103	47 302	47 982	4,3
Services aux entreprises	47 379	48 192	49 471	49 925	52 818	53 028	52 668	2,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	56 764	57 317	58 801	59 938	63 460	64 174	64 397	2,7
Activités de services administratifs et de soutien ⁽²⁾	37 854	38 910	39 555	38 580	40 950	41 127	40 524	2,8
Santé humaine et action sociale	39 353	39 902	40 145	42 156	43 043	43 758	44 861	3,1
Culture, loisirs et autres services	34 729	35 606	37 681	38 535	41 626	43 813	44 168	2,7
Arts, spectacles et activités récréatives	36 895	37 878	40 237	41 567	43 682	47 100	45 899	3,6
Autres activités de services	33 813	34 592	36 488	36 976	40 616	42 208	43 330	2,3
Total	46 509	47 531	48 566	49 987	51 899	52 236	53 022	3,5

Source: BNB (bilans sociaux).

(1) Rubrique 1023 / rubrique 1003.

(2) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 8

FRAIS DE PERSONNEL PAR HEURE OUVRÉE⁽¹⁾

	Euros (population totale)							Pourcentages de variation entre 2010 et 2011 (population réduite)
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Agriculture, sylviculture et pêche	20,0	20,1	19,2	19,2	19,4	20,2	20,2	2,7
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	33,4	34,4	35,5	36,7	38,2	39,5	40,2	3,8
Industries extractives	31,0	31,9	32,5	33,8	34,8	36,5	37,2	3,5
Industrie manufacturière	32,5	33,6	34,7	35,9	37,3	38,6	39,3	2,8
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	63,3	63,2	64,1	63,5	66,9	63,2	63,0	14,6
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	28,7	29,7	30,0	31,3	32,8	34,2	34,6	5,7
Construction	25,8	26,4	27,2	27,9	29,0	30,1	30,4	3,2
Commerce, transports, hébergement et restauration	25,9	27,1	27,9	28,8	30,0	31,3	31,3	3,2
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	26,4	27,2	28,2	29,2	30,3	31,5	31,4	3,3
Transports et entreposage	26,6	28,7	29,5	30,3	31,9	33,3	33,4	3,2
Hébergement et restauration	18,1	18,4	18,9	19,3	20,4	21,8	22,3	2,6
Information et communication	36,5	37,3	38,6	39,7	41,3	42,6	43,0	3,3
Activités financières et d'assurance	46,9	48,5	50,0	50,8	53,6	54,7	54,0	3,0
Activités immobilières	25,9	26,2	27,2	27,6	28,8	30,1	30,6	4,5
Services aux entreprises	29,5	30,3	31,2	31,4	33,0	33,9	33,6	2,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	34,1	34,9	35,9	36,5	38,5	39,5	39,7	3,0
Activités de services administratifs et de soutien ⁽²⁾	24,5	25,3	25,8	25,2	26,5	27,3	26,8	2,7
Santé humaine et action sociale	25,8	26,6	27,1	28,3	29,0	29,9	30,5	3,8
Culture, loisirs et autres services	22,3	22,7	24,1	24,5	26,5	28,1	28,3	3,0
Arts, spectacles et activités récréatives	23,2	23,4	25,1	25,7	27,2	29,3	28,8	2,8
Autres activités de services	21,9	22,4	23,7	23,8	26,1	27,4	28,0	3,2
Total	30,0	31,0	31,8	32,6	33,9	34,9	35,1	3,3

Source: BNB (bilans sociaux).

(1) Rubrique 1023 / rubrique 1013.

(2) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 9

FORMATION, EN 2011, DANS LES ENTREPRISES DE LA POPULATION RÉDUITE

	Participants à une activité de formation ⁽¹⁾			Heures consacrées aux activités de formation				Coûts nets liés aux activités de formation ⁽²⁾			
	(pourcentages de l'emploi moyen)			(pourcentages des heures ouvrées)				(pourcentages des frais de personnel)			
	For- melle ⁽³⁾	Infor- melle ⁽⁴⁾	Ini- tiale ⁽⁵⁾	For- melle ⁽³⁾	Infor- melle ⁽⁴⁾	Ini- tiale ⁽⁵⁾	Total	For- melle ⁽³⁾	Infor- melle ⁽⁴⁾	Ini- tiale ⁽⁵⁾	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	9,0	9,9	0,6	0,10	0,19	0,11	0,40	0,24	0,32	0,05	0,61
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	46,1	26,1	1,4	0,82	0,73	0,18	1,73	1,32	0,66	0,07	2,06
Industries extractives	49,0	26,2	0,8	0,56	0,99	0,25	1,80	0,91	1,04	0,10	2,05
Industrie manufacturière	43,5	26,5	1,4	0,73	0,75	0,20	1,68	1,07	0,71	0,08	1,87
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	80,0	28,5	0,9	2,47	0,58	0,02	3,07	3,84	0,36	0,01	4,21
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution . . .	59,5	15,7	0,9	0,74	0,40	0,03	1,17	1,13	0,31	0,03	1,47
Construction	23,3	11,4	1,9	0,36	0,26	0,60	1,23	0,50	0,28	0,10	0,88
Commerce, transports, hébergement et restauration . . .	33,9	18,2	1,1	0,73	0,26	0,21	1,20	1,16	0,28	0,05	1,49
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	26,5	14,9	1,5	0,44	0,29	0,30	1,03	0,66	0,31	0,07	1,05
Transports et entreposage . . .	47,9	25,9	0,3	1,25	0,23	0,03	1,51	1,98	0,25	0,01	2,24
Hébergement et restauration . .	21,3	6,9	2,2	0,25	0,20	0,50	0,96	0,27	0,19	0,07	0,54
Information et communication . .	55,8	21,2	1,5	1,13	0,26	0,09	1,48	1,65	0,25	0,03	1,94
Activités financières et d'assurance	62,5	35,6	0,3	1,40	1,05	0,02	2,47	2,26	0,77	0,01	3,04
Activités immobilières	17,9	6,8	1,7	0,20	0,14	0,27	0,61	0,26	0,16	0,09	0,50
Services aux entreprises	28,9	16,8	0,7	0,59	0,30	0,11	1,00	0,87	0,31	0,04	1,22
Activités spécialisées, scientifiques et techniques . . .	32,2	17,1	1,1	0,62	0,28	0,10	1,00	0,90	0,29	0,03	1,22
Activités de services administratifs et de soutien ⁽⁶⁾	25,9	16,5	0,4	0,55	0,33	0,13	1,01	0,83	0,35	0,05	1,23
Santé humaine et action sociale	49,2	27,2	1,0	1,01	0,37	0,26	1,63	0,96	0,36	0,16	1,48
Culture, loisirs et autres services	22,4	14,0	1,4	0,37	0,28	0,45	1,11	0,51	0,21	0,07	0,79
Arts, spectacles et activités récréatives	14,4	7,3	0,5	0,27	0,25	0,17	0,69	0,29	0,13	0,04	0,46
Autres activités de services . . .	26,1	17,2	1,9	0,43	0,29	0,59	1,31	0,62	0,25	0,08	0,95
Total	41,3	22,5	1,1	0,81	0,45	0,22	1,48	1,22	0,45	0,07	1,74

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) En raison des doubles comptages liés au fait qu'une même personne peut avoir participé à plus d'un type de formation, aucun total n'est calculé ici.

(2) Coûts bruts, desquels on déduit les subventions et autres avantages financiers reçus. Les coûts nets de formation formelle comprennent par ailleurs les cotisations payées et les versements à des fonds collectifs.

(3) Cours et stages conçus par des formateurs responsables de leur organisation et de leur contenu, à l'intention d'un groupe d'apprenants, dans des locaux distincts du lieu de travail.

(4) Autres activités d'apprentissage, dont l'organisation et le contenu sont largement déterminés par l'apprenant en fonction de ses besoins propres, en relation directe avec le travail ou le lieu de travail. Ces activités comprennent également la participation à des conférences ou à des foires commerciales dans un but d'apprentissage.

(5) Formation, d'une durée minimale de six mois, délivrée aux personnes occupées dans le cadre de systèmes alternant formation et travail en entreprise, en vue de l'acquisition d'un diplôme.

(6) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 10

FORMATION, EN 2011, DANS LES ENTREPRISES FORMATRICES DE LA POPULATION RÉDUITE

	Heures consacrées aux activités de formation (moyennes par participant, en heures)			Coûts nets liés aux activités de formation ⁽¹⁾ (moyennes par participant, en euros)		
	Formelle ⁽²⁾	Informelle ⁽³⁾	Initiale ⁽⁴⁾	Formelle ⁽²⁾	Informelle ⁽³⁾	Initiale ⁽⁴⁾
Agriculture, sylviculture et pêche	16	28	297	51,6	35,9	9,6
Extraction, industrie, énergie, eau et gestion des déchets	25	40	195	68,8	39,0	17,3
Industries extractives	17	55	430	63,9	41,6	15,2
Industrie manufacturière	24	41	205	60,7	38,9	17,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	45	30	29	114,6	45,3	35,6
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	18	37	45	57,4	30,0	42,3
Construction	23	33	466	44,3	34,5	5,4
Commerce, transports, hébergement et restauration	30	20	260	53,2	35,6	7,7
Commerce; réparations de véhicules automobiles et de motocycles	23	28	282	49,6	35,5	8,3
Transports et entreposage	36	13	111	56,1	37,8	12,4
Hébergement et restauration	13	33	254	26,0	22,6	3,5
Information et communication	30	18	92	65,6	43,8	16,4
Activités financières et d'assurance	29	39	88	91,8	41,8	18,0
Activités immobilières	16	28	221	43,1	38,9	10,9
Services aux entreprises	28	24	211	52,9	37,2	12,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	29	24	137	59,9	42,7	13,7
Activités de services administratifs et de soutien ⁽⁵⁾	26	24	402	43,9	31,7	10,6
Santé humaine et action sociale	23	15	299	30,1	31,0	19,9
Culture, loisirs et autres services	22	26	410	41,7	22,9	4,5
Arts, spectacles et activités récréatives	25	45	478	32,3	16,2	6,9
Autres activités de services	21	22	402	44,5	25,6	4,2
Total	26	27	262	56,3	37,3	12,3

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Coûts bruts, desquels on déduit les subventions et autres avantages financiers reçus. Les coûts nets de formation formelle comprennent par ailleurs les cotisations payées et les versements à des fonds collectifs.

(2) Cours et stages conçus par des formateurs responsables de leur organisation et de leur contenu, à l'intention d'un groupe d'apprenants, dans des locaux distincts du lieu de travail.

(3) Autres activités d'apprentissage, dont l'organisation et le contenu sont largement déterminés par l'apprenant en fonction de ses besoins propres, en relation directe avec le travail ou le lieu de travail. Ces activités comprennent également la participation à des conférences ou à des foires commerciales dans un but d'apprentissage.

(4) Formation, d'une durée minimale de six mois, délivrée aux personnes occupées dans le cadre de systèmes alternant formation et travail en entreprise, en vue de l'acquisition d'un diplôme.

(5) À l'exception des activités liées à l'emploi (NACE-BEL 78), qui contiennent notamment les agences de travail temporaire.

Annexe 11

NATURE ET STRUCTURE DES CONTRATS DE TRAVAIL SELON LES RÉGIONS

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Pourcentages de variation entre 2010 et 2011
	(population totale)							(population réduite)
Travail à temps partiel								
(pourcentages de l'emploi au 31 décembre)								
Entreprises unirégionales	25,0	25,1	26,7	26,9	27,8	29,9	30,6	0,5
Bruxelles	22,7	22,7	23,3	24,8	25,5	27,9	29,6	-0,7
Flandre	25,4	25,6	27,4	27,2	28,0	30,0	30,6	0,5
Wallonie	24,9	25,1	26,6	27,2	28,1	30,3	30,8	1,0
Entreprises multirégionales	26,3	28,2	29,1	29,9	30,5	31,8	32,5	-0,2
Total	25,3	26,0	27,3	27,7	28,5	30,4	31,1	0,3
Travail temporaire⁽¹⁾								
(pourcentages de l'emploi au 31 décembre)								
Entreprises unirégionales	6,1	6,3	6,9	6,8	6,9	6,6	7,0	3,1
Bruxelles	6,1	5,8	6,1	6,9	6,6	6,9	7,3	-1,0
Flandre	5,0	5,3	5,9	5,6	5,5	5,1	5,5	3,6
Wallonie	9,0	9,0	9,6	9,7	10,6	10,2	10,6	3,5
Entreprises multirégionales	5,6	5,7	5,4	5,4	5,4	4,9	5,0	7,1
Total	6,0	6,1	6,5	6,4	6,5	6,2	6,5	4,1
Travail intérimaire dans les entreprises déposant un schéma complet								
(pourcentages de l'emploi ETP moyen)								
Entreprises unirégionales	3,6	3,8	4,4	4,7	4,2	3,2	3,7	7,1
Bruxelles	2,5	2,6	2,7	3,3	2,5	2,6	3,2	-0,1
Flandre	3,8	4,1	4,8	4,9	4,5	3,2	3,8	10,2
Wallonie	3,6	3,8	4,4	4,5	4,4	3,2	3,8	0,8
Entreprises multirégionales	2,2	2,3	2,4	2,7	2,7	2,1	2,5	13,0
Total	3,1	3,3	3,7	4,0	3,7	2,8	3,3	8,9

Source : BNB (bilans sociaux).

(1) Contrats à durée déterminée, de remplacement, ou pour l'exécution d'un travail défini.

Annexe 12

DURÉE ET COÛT DU TRAVAIL SELON LES RÉGIONS

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Pourcentages de variation entre 2010 et 2011
	(population totale)							(population réduite)
Heures ouvrées par ETP (unités, par an)								
Entreprises unirégionales	1 566	1 549	1 547	1 548	1 546	1 508	1 522	0,3
Bruxelles	1 598	1 578	1 574	1 591	1 588	1 563	1 574	-0,5
Flandre	1 573	1 554	1 553	1 552	1 547	1 508	1 525	0,3
Wallonie	1 534	1 525	1 520	1 522	1 524	1 484	1 494	0,6
Entreprises multirégionales	1 513	1 485	1 481	1 485	1 488	1 467	1 478	-0,1
Total	1 552	1 532	1 529	1 532	1 530	1 497	1 511	0,2
Frais de personnel par ETP (euros, par an)								
Entreprises unirégionales	44 063	45 056	45 822	47 458	49 138	49 315	50 034	3,6
Bruxelles	52 721	53 697	53 866	56 090	58 839	58 479	58 682	3,0
Flandre	43 962	45 053	45 940	47 693	49 295	49 433	50 260	3,6
Wallonie	40 214	41 167	42 111	43 256	44 726	45 220	45 968	4,1
Entreprises multirégionales	53 555	54 434	56 178	57 159	59 730	60 572	61 518	3,7
Total	46 509	47 531	48 566	49 987	51 899	52 236	53 022	3,5
Frais de personnel par heure ouvrée (euros)								
Entreprises unirégionales	28,1	29,1	29,6	30,7	31,8	32,7	32,9	3,3
Bruxelles	33,0	34,0	34,2	35,3	37,0	37,4	37,3	3,5
Flandre	28,0	29,0	29,6	30,7	31,9	32,8	33,0	3,3
Wallonie	26,2	27,0	27,7	28,4	29,3	30,5	30,8	3,5
Entreprises multirégionales	35,4	36,7	37,9	38,5	40,2	41,3	41,6	3,8
Total	30,0	31,0	31,8	32,6	33,9	34,9	35,1	3,3

Source : BNB (bilans sociaux).

Annexe 13

FORMATION FORMELLE DANS LES ENTREPRISES SELON LES RÉGIONS ⁽¹⁾

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Pourcentages de variation entre 2010 et 2011
	(population totale)							(population réduite)
Participants à une activité de formation (pourcentages de l'emploi moyen)								
Entreprises unirégionales	27,1	27,5	27,1	27,5	26,6	27,8	29,0	4,2
Bruxelles	28,9	27,6	27,4	28,1	25,9	27,1	27,2	4,8
Flandre	29,2	29,6	28,7	29,4	27,7	28,9	30,1	4,4
Wallonie	21,0	22,1	22,8	22,6	24,2	25,7	27,1	3,4
Entreprises multirégionales	61,7	61,1	62,2	62,1	54,7	56,4	58,4	4,7
Total	35,9	36,3	36,2	36,5	33,9	35,2	36,6	4,0
Heures consacrées aux activités de formation (pourcentages des heures ouvrées)								
Entreprises unirégionales	0,53	0,54	0,54	0,56	0,50	0,53	0,54	3,5
Bruxelles	0,49	0,54	0,56	0,52	0,50	0,52	0,52	5,6
Flandre	0,59	0,58	0,57	0,58	0,53	0,55	0,55	4,6
Wallonie	0,39	0,44	0,44	0,50	0,42	0,46	0,52	-0,5
Entreprises multirégionales	1,31	1,30	1,44	1,59	1,43	1,38	1,26	-1,1
Total	0,73	0,73	0,77	0,82	0,73	0,74	0,72	0,8
Coûts nets liés aux activités de formation ⁽²⁾ (pourcentages des frais de personnel)								
Entreprises unirégionales	0,73	0,73	0,71	0,72	0,71	0,66	0,71	5,8
Bruxelles	0,63	0,70	0,70	0,70	0,67	0,61	0,74	4,6
Flandre	0,82	0,77	0,74	0,74	0,73	0,67	0,67	11,0
Wallonie	0,56	0,60	0,61	0,67	0,66	0,68	0,78	-5,3
Entreprises multirégionales	2,07	2,07	2,29	2,42	2,18	1,99	1,96	0,7
Total	1,13	1,13	1,19	1,23	1,15	1,06	1,09	2,3
Entreprises formatrices (pourcentages du total des entreprises)								
Entreprises unirégionales	6,3	6,1	6,3	6,4	12,8	14,0	15,6	13,3
Bruxelles	6,9	6,6	7,0	7,0	12,5	14,0	15,7	6,1
Flandre	6,9	6,8	6,9	7,0	12,7	13,8	15,1	17,5
Wallonie	4,4	4,3	4,6	4,8	13,1	14,5	16,6	6,3
Entreprises multirégionales	43,5	44,8	43,7	42,0	51,1	54,2	58,2	2,7
Total	6,7	6,6	6,8	6,9	13,3	14,6	16,2	12,7

Source: BNB (bilans sociaux).

(1) L'introduction d'un nouveau formulaire du bilan social applicable aux exercices clôturés à partir du 1^{er} décembre 2008 engendre une rupture de série entre les données relatives aux exercices 2008 et suivants et celles relatives aux exercices antérieures.

(2) Coûts bruts, desquels on déduit les subventions et autres avantages financiers reçus et auxquels on ajoute les cotisations payées et les versements à des fonds collectifs.